

---

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

COLUMBIA LIBRARIES OFFSITE



CU56168497

**899.621 G345**

Relation du voyage f



**GENERAL  
LIBRARY**





RELATION  
DU VOYAGE  
FAIT A LA CHINE

sur le Vaisseau l'Amphi-  
trite, en l'Année 1698.

*Par le Sieur Gio : Ghirardini,  
Peintre Italien.*

A MONSEIGNEUR

LE DUC DE NEVERS.



---

M. DCC.

110174190

23-31944

899,621

G 345

899,621

G 345



Ms. 26. 1923. 107  
Paris. 20. 11. 1851. P.



# A V I S

 **OMME** les Cérémonies Chinoises font aujourd'hui beaucoup de bruit dans le monde Chrétien: J'ay crû faire plaisir au Lecteur, en joignant à cette Relation quelques Lettres écrites sur le sujet de ces Cérémonies. Les Personnes intelligentes trouveront dans ces Lettres tout l'éclaircissement qu'on peut souhaiter sur une question aussi importante & aussi embrouillée que celle-là.

# REPORT

## ON THE

### PROGRESS OF THE

WORK DURING THE

YEAR 1880

BY

THE

COMMISSIONERS

OF THE

LAND OFFICE

IN

INDIA

FOR

THE YEAR

1880

AND

FOR THE

YEAR

1881



## A V E R T I S S E M E N T.



*A Lettre qu'on donne au Public a paru à tous ceux qui l'ont lûe manuscrite une Relation assez agréable, pour croire que les personnes qui sont curieuses de ces sortes d'ouvrages, se feroient aussi un plaisir de la lire.*

*Monsieur Girardini qui l'a écrite, est un Peintre Italien que Monsieur le Duc de Nevers, qui avoit connu son habileté en Italie, fit venir en France il y a quelques années. Parmi les ouvrages qu'il nous a laissez, ce qu'il a fait dans l'Eglise des Jesuites de Nevers, & dans la Biblioteque de ceux de*

A ij

#### 4 AVERTISSEMENT.

*Paris, seront des monumens éternels de son rare génie pour la Peinture, & sur tout pour la perspective, en quoy il excelle particulièrement.*

*Dans le tems qu'il achevoit de peindre la Bibliothèque de la Maison Professe des Jesuites, le R. Pere Bouvet que l'Empereur de la Chine envoyoit en Europe pour chercher de nouveaux Missionnaires & des gens habiles dans tous les Arts arriva à Paris.*

*Ce Missionnaire admirant la beauté des ouvrages de ce Peintre, crut ne pouvoir mieux suivre les intentions du grand Prince, qui l'envoyoit, que d'engager un homme aussi habile dans la partie de la Peinture que les Chinois ignorent le plus, à venir avec luy à la Chine.*

*Il le trouva tres-bien disposé à recevoir les impressions qu'il tâ-*

## AVERTISSEMENT. 5

*cha de luy inspirer. Il luy representa la gloire qu'il procureroit à Dieu en secondant le Zele des Missionnaires de la Chine, & travaillant en quelque sorte avec eux par les Tableaux qu'il pourroit faire des principaux mysteres de nôtre foy, à la conversion d'un Prince que l'estime qu'il a conçûe pour les sciences & pour les beaux Arts de l'Europe, a déjà prévenu si favorablement pour la Religion qu'on y professe.*

*Monsieur Girardini qui n'a pas moins de pieté que d'habileté dans son Art, se rendit à ces motifs, & renonça sans peine à la gloire qu'il pouvoit acquerir en Europe, pour aller dans l'Orient travailler à établir celle de Dieu.*

*Aprés avoir eû l'honneur de saluer le Roy, il partit sur l'Amphitrite avec les nouveaux Missionnaires, que le R. Pere Bouvet em-*

## 6 A V E R T I S S E M E N T.

*menoit à la Chine : Et c'est de Canton le Port le plus celebre de cet Empire , où il arriva le second jour de Novembre de l'année 1698 qu'il écrit à son illustre Protecteur la lettre dont on fait part au Public.*

*Comme la plûpart de ceux qui la liront , n'entendent peut-être pas l'Italien ; ou du moins la Poësie Italienne , dont le style est fort different de la Prose. On a cru devoir traduire en vers François les vers Italiens , dont il a embelli sa narration , & il seroit à souhaiter qu'on eût pû imiter l'élégance & la délicatesse des siens , & de ceux des Auteurs qu'il a citez.*



Jacquemin 7



# RELATION DU VOYAGE

FAIT A LA CHINE  
sur le Vaisseau l'Amphitrite,  
en l'Année 1698.



Orsque j'étois à Paris,  
& qu'on ne pouvoit  
me faire résoudre de  
passer la Seine en bâ-  
teau, qui m'eût dit que je cour-  
tois les Mers, & que j'irois par  
eau au bout du Monde; que je  
verrois les vergues d'un Navi-  
re se plonger dans les flots; que  
j'entendrois crier, *C'en est fait,*  
*nous sommes perdus, nous voilà*  
*sur la pointe des rochers;* & qui  
eût ajoûté que je sortirois heu-

A iij

reusement de tous ces dangers sans mourir de peur ; j'aurois crû ou qu'on auroit voulu se moquer de moy , ou qu'on eût été Prophete : mais d'ailleurs ne croyant pas possible que je pusse jamais vivre si loin de vous , Monseigneur , je me ferois moqué à mon tour de la Prophetie , & j'aurois juré, que je ne verrois jamais la Chine , pas même en songe , tant j'y pensois peu.

Je sçai maintenant par experience qu'il ne faut jurer de rien. Me voicy à plus de six mille lieües de la France & de l'Italie : je m'y trouve comme par une espece d'enchantement. Il y a asûrement là quelque chose , qui surpasse les forces de la nature. Dieu me vouloit à la Chine , il m'y a conduit au travers des écueils & des abysses,

J'y suis arrivé en parfaite santé.

Je quittay Paris avec une certaine fermeté d'ame; que je ne m'étois point encore sentie. Dieu me parla au cœur, & quand Dieu parle, il faut obéir. Mais qu'ay-je souffert? qu'ay-je veû pendant huit mois de navigation? je vais vous le dire, Monseigneur, quoy qu'il m'en doive coûter beaucoup; car je ne puis repasser sur mille objets, qui m'ont vivement frappé, qu'en fremissant encore de tout mon corps. Je ne trouve nul plaisir à raconter de telles aventures, je les oublie même tant que je puis, & je ne suis point du goût de ces Voyageurs, qui sont ravis quand ils trouvent occasion d'exagerer.

*Le novità vedute e dite : io fui.*

*J'étois present, j'ay vû la merveille étonnante.*

Mais il ne s'agit pas de ce

A iv

qui me plaît , il s'agit de ce qui  
peut vous plaire, Monseigneur,  
je commence donc ma Rela-  
tion , & je commence par cet  
endroit d'un Poëte de mon pais.

Chi vâ lontran de la sua Patria , vede  
Cose da quel , che già crede , lontane.  
Che narrandole poi non segli crede  
E stimato buggiardo ne rimane.

*Du monde , comme moy , quiconque fait le  
tour .*

*De mille faits nouveaux peut enrichir l'hi-  
stoire :*

*• Il voit encore plus qu'il n'est jamais pu croire .*

*Mais quand ensuite de retour ,*

*Il vient conter ses aventures ,*

*On prend tout ce qu'il dit pour autant d'im-  
postures .*

Mais je puis bien ajouter avec  
le même Poëte.

A voi so benche non parra menfogna ,  
Che 'l lume del discorso havete chiaro :  
Et a voi soli ogni mio intento agogna ,  
Che 'l frutto sia di mie fatiche caro.

*Vous en penserez autrement ,*

*Vous qui savez juger de tout si sainement ,*

*E si mon travail vous contente ,*

*C'est assez , le succès répond à mon attente .*

Nous partimes de la Rochelle un Vendredy 7. Mars 1698. L'on n'eut pas si-tôt levé l'ancre, que je fus alors fort embarrassé de ma personne.

*Io guardo il lido, e'l lido eccosi cela  
Fuggite son le terre, e i lidi tutti.  
De l'onda il ciel, del ciel l'onda e confine.*

*Je regarde toujours la terre & les rivages,  
Mais tout se dérobe à mes yeux.  
Adieu charmans côteaux, adieu beaux paysages,  
Le Ciel touche à la mer, l'onde se joint aux Cieux.*

Je ne sçavois où me mettre pour être en sureté, & je vous assure, Monseigneur, que pestant en moy-même contre la navigation & contre ceux qui l'ont inventée je dis vingt fois.

*Come trovasti o scelerata e brutta,  
Juvention mai loco in human cuore ?*

*Quiconque a sçu trouver l'Art de voguer sur  
mer,  
Avoit le cœur ou de bronze ou de fer.*

Si je montois sur le pont, la

A vj

tête me tournoit , & je ne pouvois me soutenir. Il me sembloit que le Vaisseau dût à tous momens se renverser sans dessus-dessous , & en m'enfuïant je tombois , & m'écorchois la jambe contre un mast , ou bien j'étois tout baigné d'un coup de mer , qui sautoit par dessus les bords du Navire. Vous pouvez penser , Monseigneur , si je ne regrettois pas alors l'Hôtel de Nevers , & si dans ces premiers jours je ne me regardois pas comme un homme , qui seroit mangé des poissons avant le quart du voyage. Pour tâcher de guerir un peu mon imagination , je ne trouvois point de meilleur asyle que la sainte Barbe.

La sainte Barbe est une espece de Caverne tenebreuse & puante , toute pleine de lits les

uns sur les autres. Une affreuse lampe répand jour & nuit là dedans une lumière épaisse, à la faveur de laquelle chacun démêle comme il peut l'endroit de son poste. Il falloit passer par dessus une douzaine de lits avant que d'arriver au mien, en danger, si l'on ne marche à quatre pattes, d'avoir la tête cassée par une grosse barre \* qui ne fait qu'aller & venir avec un bruit épouvantable. A peine étois-je dans cet hôpital & sur mon lit, que je voulois remonter sur le pont, esperant que j'y serois mieux, & je n'étois pas plutôt sur le gaillard \* qu'il falloit retourner à la sainte Barbe.

Come l'inferno que dirotto e fianco  
Di febre ardente, vâ cangiando lato:  
O sia su l'uno, o sia su l'altro fianco

\* C'est la barre du gouvernail du Vaisseau.  
\* C'est la Chaise ou l'élevation, qui est au dessus du dernier Pont.

Spera haver , se si volge , miglior stato ,  
 Ne fu 'l destro riposa , ne fu 'l manco  
 E per tutto egualmente è travagliato.

*C'est ainsi qu'attaqué d'une fièvre brulante ,  
 Un Malade inquiet s'agite , se tourmente ,  
 Se tourne incessamment.*

*Mais en vain change . s'il se souvent de po-  
 sture :*

*Le mal violent qu'il endure*

*Le fait souffrir toujours également.*

Ce n'est point une compa-  
 raison , j'étois réellement ma-  
 lade , & je payois le tribut à la  
 Mer comme les autres. Or de  
 tous les maux le plus insup-  
 portable à mon sens, c'est le mal  
 de mer , & jamais tribut ne  
 coûta tant à payer que celui-là.  
 Vous perdez entièrement le  
 goût & l'appetit , quand il faut  
 manger , c'est un supplice , &  
 l'on n'est pas long-temps sans  
 jeter à la Mer le peu qu'on a  
 pris à contre cœur. Ce qu'il y  
 a de ridicule , c'est que vous  
 souffrez beaucoup & qu'on se

moque de vous. Ceux qui sont amarinez (c'est le terme) mangent à votre place & boivent, en riant, à votre santé.

On s'accoutume à tout, même à la Mer, l'estomach se rétablit peu à peu, la tête se fait au roulis & au tangage,\* l'imagination s'apprivoise au bruit des vents & des flots; il n'y a que la mienne qui n'a jamais pû se faire à cette vie; de manière que ne souffrant plus du corps, j'ay toujours souffert de l'esprit, sans pouvoir gagner sur moy de croire que le Vaisseau pour pancher trop d'un côté ne tourneroit pas, & qu'il n'y avoit rien à craindre.

Le 21. Mars on vit terre: c'étoient les Isles Fortunées, dont les Poëtes, & les Peintres après eux font de si beaux Portraits.

\* Le Roulis est le balancement du Vaisseau d'un côté sur l'autre, & le tangage est le balancement de la Pouppe & la Proue.

Quivi il ciel de candidissimi splendori.  
 Sempre s'ammanta e non s'infiammà ò vernà  
 E nutre a i prati l'herba , a l'herba i fiori ,  
 A i fiori l'odor , l'ombra a le piante eterna.

*Là le Ciel se vêtit de lumieres brillantes ,*

*L'on ne connoit dans ces climats*

*Ny neiges ny frimats ,*

*Ny chaleurs étouffantes.*

*La terre nourit l'herbe , & l'herbe offre des fleurs ,*

*Les fleurs remplissent l'air des plus douces odeurs ,*

*Et les Arbres touffus & sombres [bres. T couvrent en tout temps la terre de leurs om-*

On en raconte bien d'autres merveilles , comme vous sçavez mieux que personne, Monseigneur, vous qui entendez si bien le langage de ces deux charmantes sœurs, la Poësie & la Peinture. Ce qui est sûr de ces Isles , c'est que

*Ben sono elle feconde e vaghe , e liete ,  
 Mà pur molto di falso al ver s'aggiunse.*

*Elles sont, j'en conviens, fertiles, agréables ;  
 Mais dansce qu'on en dit , l'on meste bien des fables.*

Ce qui est encore vray , c'est

que Hercule n'alla jamais si loin  
que nous.

Non osò di tentar l'alto Oceano ;  
Segnò le mete , y e'n tropo brevi chioftri  
L'ardir restrinse de l'ingegno humano.

*Cet esprit fier , audacieux  
N'osa point s'engager dans l'humide carrière.  
Il marqua sur ses bords une étroite barrière  
A nos projets ambitieux.*

Me voila déjà fort au delà de  
ces fameuses colonnes , & ce-  
pendant ce n'est encore icy que  
le commencement du voyage.

Les belles Mers qu'on trouve  
vers les Tropiques font grand  
bien à des gens comme moy.  
Le Vaisseau poussé par un petit  
vent coule sur les ondes , com-  
me sur un étang paisible , tous  
les jours font beaux, & les nuits  
font pour le moins aussi belles  
que les jours. Il est vray qu'on  
n'a pas sur Mer les agrémens  
qu'on trouve sur Terre , mais  
on en a d'autres que la Terre

n'a pas , nous ne voyons point ce vert naissant , qui embellit si fort le mois de May ; mais vous ne voyez point aussi, vous autres gens terrestres , un Ciel qui approche du nôtre. C'est un spectacle charmant tous les matins que de voir le Soleil sortir peu à peu du sein de l'ondé.

*Mezo scoperto ancora e mezo ascoso  
Quanto si mostra men , tanto e più bello.*

*Il paroît à demi sortant du sein de l'eau ,  
Mais moins il se découvre , & plus il paroît  
beau.*

Le soir il se replonge dans les mêmes eaux , & il se couronne alors pour l'ordinaire d'une multitude incroyable de petits nuages vifs & brillans , qui luy servent de trône , & qui sont autant de miroirs , dans lesquels il se peint avec plaisir. Il n'y a point de pinceau ny de couleurs , qui puissent représenter ces traits lumineux ; mais l'i-

l'imagination se remplit d'idées nobles & naturelles, & quand j'auray maintenant un Ciel à peindre, je m'y prendray tout d'un autre air que je n'eusse fait avant que d'avoir veu ces merveilles. La nuit est une autre Scene, & l'on peut bien dire comme Renault dans le Tasse.

O quanto belle

Luci il tempio celeste in se raguna ?  
Hi il suo gran carro il di : è l'aurate stelle  
Spiega la notte, & l'argentata Luna.

*Que de lumieres éclatantes*

*Le Ciel assemble en ce charmant séjour ?  
Le Soleil dans son char regne pendant le jour  
Pendant la nuit, mille étoiles brillantes  
Semblent suivre la Lune, & luy faire leur  
cour.*

La Mer, qui n'est agitée d'aucun vent impetueux, reçoit tous ces feux sur la surface de ses eaux, & en paroît la moitié plus belle; sur la tête & sous les pieds ce n'est qu'étoilles, il semble qu'on en est environné de

toutes parts, & l'on ne sçait, si ce que l'on voit en haut, n'est point la mer, & si le Navire, où l'on se trouve, n'est point un autre Argo, \* qui fend les nuages & qui court parmy les Astres.

Mais tous ces divers objets, encore qu'ils soient admirables, lassent enfin à la longue, & si l'on ne jouïoit sur un Vaisseau, on s'y ennuyeroit mortellemēt; je trouvay un jeune Parisien qui aimoit le jeu avec passion, & qui me forçoit pour ainsi dire de luy gagner toutes ses nippes une à une, on étoit surpris de luy voir si souvent les cartes à la main, & il disoit à tout le monde qu'il ne jouïoit que des falades pour le Cap de bonne Espérance. \* Après quelques

\* Vaisseau des Argonautes, qu'on a mis parmi les Constellations.

\* Ce Cap est à la pointe la plus meridionale de l'Afrique, il faut le doubler pour aller aux Indes & à la Chine.

jours on disoit, *voilà bien des salades*, mais ce fut bien pis, quand on scût que je luy avois gagné son fuzil, ses pistolets & ses monstres; les salades passerent en Proverbe, & cela nous divertit jusqu'à ce que les chaleurs de la Ligne \* me firent tomber les cartes des mains. On commence à sentir ces chaleurs à mesure qu'on s'approche de cette Ligne redoutable, & chaque jour

*Cresce' l'ardor nocivo, & sempre avvampa*

*Più mortalmente in queste parti e in quelle,  
A giorno reo, notte più rea succede,  
E di peggior di lei dopo lei si vede.*

*La mortelle chaleur à chaque instant augmente,*

*Après un méchant jour*

*Vient une nuit encore plus méchante.*

*Mais un jour plus méchant luy succede à son tour.*

\* C'est la ligne Equinoxiale, qui divise le Globe de la terre en deux hemispheres. C'est-là que commencent les degrez de latitude australe & septentrionale.

L'effet que cela cause dans les corps est une chose horrible , la soif étrange qu'on souffre , n'est pas le plus grand des maux. L'eau puante & plus que tiède , fait soulever le cœur ; la sueur coule incessamment de toutes les parties du corps ; on perd absolument ses forces ; plusieurs y perdent leur peau , comme les serpens au retour du Soleil , & pour comble de misere l'on n'a point de vent pour sortir promptement de cette fournaise.

Nous passames la Ligne le 18. d'Avril avec toutes les ceremonies ordinaires. On se barbouïlla , on se baptisa , \* c'est-à-dire , qu'on se mouïlla d'importance , le tout en riant ; il y en eût qui furent plongez dans

\* Les Matelots' on donné mal à propos le nom de baptême à cette ridicule ceremonie , qui consiste à baigner dans la Mer ou sur le Vaisseau ceux qui passent la ligne pour la premiere fois.

une grande cuve pleine d'eau ; d'autres reçurent plus de cent seaux d'eau sur leur corps. Il faut en passer par là ou payer, personne ne s'en exempte : sept ou huit jours après ce passage, nous vîmes renaître le printemps, & bien-tôt ensuite le Cap de bonne Esperance nous fit oublier presque tous nos maux, ce fut un Mardy matin vingt-septième May

*Chè s'offri di lontano oscuro un monte  
Che tra le nubi nasconde la fronte.*

*L'on voit un mont obscur, dont la tête  
shenuë*

*Se cache dans la nuë.*

C'étoit la fameuse Montagne de la Table. Le jour même que nous entrâmes dans le port, un Vaisseau Hollandois fit naufrage presque à nos yeux, & se brisa malheureusement sur des rochers.

Ce fut un grand plaisir pour moy que de me voir à terre. Je la fouhaitois depuis trois mois, & je fus me promener par tout. Le País est fertile, l'air fort bon, les chaleurs n'y sont pas extrêmes, & il n'y a presque point d'Hyver. Les vins sont blancs & délicats, les Citroniers & les Orangers sont des arbres communs, & les herbes répandent un odeur agréable, qui embau-me l'air. Mais le Jardin des Hollandois est fans contredit ce qu'il y a de plus beau.

Stimi : ( si misto il culto è col negletto :  
Sol naturali gli ornamenti e i siti :  
Di natura arte par che per diletto  
L'imitatrice sua scherzando imiti.

*Certain air negligé, qui regne dans ces lieux,  
Nous cache les beautez, dont l'art charm  
les yeux,*

*Et l'on diroit que la seule nature,  
Pour imiter en se joüant  
L'art, qui l'imite si souvent,  
De ces lieux enchantez fait toute la parure.*

Vou

Vous voyez , Monseigneur , que ces endroits de nos Poëtes me font d'un grand secours. Ce sont de petits tableaux que je trouve tout faits , & comme je ne parle pas bien François , je me recompense un peu sur l'Italien , en ne vous citant , Monseigneur, que des vers que vous reconnoîtrez pour être pris de bon lieu.

Estant au Cap de bonne Esperance , je me souvins que j'avois oublié à mettre dans ce Journal une aventure de consequence. De peur qu'elle ne m'échappe encore , la voicy. Le 15. de Mars je connus qu'il y avoit bien d'autres choses à craindre sur Mer que d'être mangé des Soles. Nous étions vers les côtes de certains Pirates qu'on appelle les Saktins , \* Nation barbare.

\* Ce sont les Corsaires de Salé , ville tributaire du Roy de Maroc en Afrique.

Di cui l'antica legge ogn' un ch' arriva  
In perpetuo tien servo ò che l'uccidi.

*Les peuples inhumains , qui regnent sur ces  
Mers*

*Font languir les Passans, ou mourir dans leurs  
fers.*

Ce malheur me paroît beaucoup plus grand que l'autre & s'il faut choisir

Voglio che inanzi il mar m'affoghi,  
Chio senta mai di servitute i gioghi.

*Plûtôt perir au fond de ces gouffres affreux ,  
Que de porter un joug honteux.*

Comme j'étois dans cette apprehension , on voit venir deux Navires, vent arriere & droit sur nous. Assurément ce sont les Saltins, *aux armes, aux armes, il faut combattre pour nôtre liberté, il faut vaincre ou mourir, car l'esclavage est plus dur que la mort.* Alors tout le monde est soldat. Pour moy je ne pouvois comprendre la méchanceté & la malhonnêteté de ces Affricains-là, qui venoient attaquer sans raison un Bâtiment qui ne

leur disoit mot. J'avois pris mon parti, & je m'en allois à mon poste, lorsqu'on me rendit la vie, en m'apprenant que les Corsaires prétendus avoient mis pavillon blanc, & qu'ils continuoient leur route, comme nous la nôtre. Dieu soit loüé, m'en voilà quitte pour la peur, je reprends le fil de mon Journal.

Dépuis le Cap jusqu'au détroit de Java, \* la Mer & le Vaisseau ne changerent point, ni moy non plus. Il fit assez froid, & nous eûmes de bons coups de vent, nous n'avions point encore si bien dansé. Quand on roule de cette force, il faut plus d'adresse pour boire un coup sans répandre, & pour porter

\* Java est une grande Isle au midy du Royaume de Siam. Elle forme avec l'Isle de Sumatra le fameux détroit de la Sonde qu'on appelle aussi le détroit de Java.

fa cuillier droit à la bouche , que pour remporter le prix dans une course de bague. Vous avez pris toutes vos mesures , vous êtes bien campé , & vous croyez aller donner dedans, que tout va dans l'oreille ou contre le nez de vôtre voisin ; en même-temps la table se renverse , les bouteilles se cassent , deux ou trois personnes tombent à la renverse , & sont couverts du vin, de la soupe, & des sauces, qui coulent de toutes parts, on sauve ce qu'on peut du debris de ce naufrage , & moy je m'en vais à ma sainte Barbe resver sur mon lit à la folie des hommes , d'aller sur Mer , lors qu'ils peuvent vivre en repos sur Terre. Si je m'endors par hazard , je songe ou que le Vaisseau a tourné , ou qu'il a donné contre des rochers , ou que les Pirates

nous poursuivent : à peine puis-je avoir un moment de sommeil tranquille. Il ne faut pas s'en étonner ; car les gens de mon naturel qui se trouvent en de pareilles conjonctures , ne dorment gueres.

Qual pargoletta damma ,ò capriola  
Che tra le frondi del natio boschetto  
A la madre veduto habbia la gola  
Stringer dâl pardo , e aprirle il fianco ò il  
petto  
Di selva in selva dal crudel s'invola  
E di paura trema , e di sospetto  
Ad ogni sterpo che passando tocca  
Esser si crede à l'empia fera in bocca.

*C'est ainsi qu'un Chevreuil , qui voit une  
Panthere  
S'élançer tout à coup sur sa timide mere ,  
Et luy donner la mort ,  
S'enfuit tout effrayé de montagne en mon-  
tagne :  
Il parcourt les valons , les forests , la cam-  
pagne ,  
Et craint pour soy le même sort.  
Qu'un foible vent s'excite ,  
Qu'une feüille s'agite ,  
Rien ne peut plus le rassurer ,  
C'est l'affreux animal, qui vient le devorer.*

Voilà tout comme je suis. Or imaginez-vous un peu, Monseigneur, si en cet état on peut dormir, ne dormant donc presque point, ne mangeant que des viandes qui échauffent, & demeurant presque toujours renfermé dans un antre sombre & mal-sain, il faut perir à la fin; & je ne comprends pas comment je suis encore en vie. Après Dieu & S. François Xavier, j'attribue mon salut aux pillules, dont j'avois fait bonne provision à Paris, & que j'ay prises de temps en temps. Voilà ce qui m'a sauvé, & je conseille à tous ceux qui feront le voyage de n'oublier pas les pillules.

Sur la fin de Juillet on voyoit aller droit à Batavie, \* c'est une ville à voir, sur tout quand

\* Cette Ville est dans l'Isle de Java. Elle est la Capitale des Hollandois dans les Indes.

on en est si proche : ce qui m'en plaïsoit davantage, c'est que de là jusqu'à Canton, \* ce n'estoit plus qu'une promenade de quinze jours ou de trois semaines. Je me croyois à la fin du voyage ; mais j'estois bien loin de mon compte, & je ne m'attendois gueres aux miseres que j'ay souffert, & aux dangers que nous avons courus. Depuis qu'on a manqué le détroit de la Sonde, il a falu essuyer d'abord des pluyes continuelles & des tempestes horribles : c'est le fort ordinaire de ceux qui navigent le long de l'Isle de Sumatra \* que nous sommes obligez de côtoyer.

Era travolto

Fra le nuvole il mar, fra l'onde il cielo  
S'udian da nembî i tuoni

\* Ville de la Chine, Capitale d'une Province de même nom.

\* Cette Isle est entre les deux grandes Peninsules que forme le Golphe de Bengale.

B iiij

Scoccar fremendo horrible tempesta,  
 Piover già non pareo , parean superbi  
 Correr per l'aria i fiumi  
 Ed hora fù ch' i' dissi oime !  
 Cade del cielo il mare.

*Vous eussiez vu la mer transformée en nuages,*

*Et le Ciel changé tout en eau.*

*Mille horribles presages*

*Menaçoient le Vaisseau.*

*On entendoit les vents soulever les tempêtes,  
 Des fleuves sous entiers ronloient dessus nos  
 restes.*

*Tel alors s'écrioit entendant ce fracas ,*

*Est-ce donc que du Ciel la Mer tombe icy bas.*

Nôtre pauvre sainte Barbe étoit inondée, & il n'y avoit pas un seul endroit dans le Navire, où l'on pût se mettre à couvert de ce deluge. Le 30. de Juillet après un grand calme, le vent se leva tout d'un coup, & l'on vit en même-temps l'eau monter en tournant, comme il arrive quelquefois sur terre que le vent se joüant de la paille, des papiers, & des plumes qu'il

Mouve, les enleve en l'air dans un petit tourbillon, qui se forme au coin d'une cour; les plumes volent en tournant & sont emportées jusques par dessus la maison: de même icy le Ciel étoit encore serein, & la surface des eaux ne commençoit qu'à friser, quand on apperçût un gros nuage fort sombre, qui se formoit en l'air assez près de nous.

Au dessous de ce nuage on voyoit la Mer s'élever, & faire en montant une trace noire, qui ressembloit assez au tube d'une trompette, je croy que c'est pour cela que les Matelots ont donné le nom de *Trompe* à ce phenomene. Pour moy je l'appelay le Dragon: sa tête entroit dans la nuë, elle s'enfloit avec l'eau qu'il vomissoit dedans, sa queue appuyoit sur

l'eau & la pompoit comme faire un Syphon.

C'est une belle chose à voir, mais il en coûte, car bien-tôt l'orage creve, l'eau retombe avec furie, le vent devient terrible, les flots mugissent de toutes parts. Quand ces Dragons passent par dessus un Navire, il y paroît, & s'il est trop chargé de mats, ils l'en déchargent à coup seur & les mettent en pieces. On dit qu'il est bon de tirer sur ces dangereux & terribles monstres. Dès que j'en voyois la moindre apparence, je criois par tout *au Dragon*, & j'allois vite avertir le Canonier de se tenir prest.

Mais voicy bien un autre Dragon : il n'y a plus de bois, il faut vivre de biscuit & de bœuf salé & boire du vin, qui est détestable.

Salcun giamai tra fronde guanti rive  
Puro vide stagnar liquido argento ,  
O giù precipitose ir acque vive  
Per Alpe o' n piaggia herbosa à passo lento  
Quelle al vago delio forma e describe  
E ministra materia al suo tormento ;  
Che l' imagine lor gelida e molle  
L'asciuga e scalda e nel pensier ribolle.

*A-t'on veu d'un étang dormir l'onde tran-  
quille ,*

*Ou tomber d'un rocher un torrent écumeux ,  
Ou bien un fleuve , allant d'un cours ma-  
jestueux*

*Arroser lentement une pleine fertile.*

*D'abord l'imagination*

*S'en fait avec plaisir l'agréable peinture ,*

*Mais bien-tôt par l'effort de l'application.*

*Tous ces Portraits charmans deviennent sa  
torture.*

C'est justement ce que je sou-  
frais icy , en pensant aux vins  
d'Italie , aux mortadelles de Bo-  
logne , au fromage Parmezan ,  
au beure frais , aux vermiscel-  
les , aux salades , au fenochio ,  
& à tous les ragoûts de ma che-  
re Patrie , que la veuë de ce  
biscuit & de ce bœuf dur com-  
me du bois me rappelloit à l'è-

B vj

magination pour me tourmenter davantage. Enfin après bien des peines, on attrapa la pointe de l'Isle de Sumatra, & le 18. d'Aoust on mouilla dans la rade d'Achen.

Achen \* a quelque chose de singulier, soit pour la maniere dont la Ville est bâtie, soit pour les diverses Nations qui l'habitent. Qu'un homme d'imagination est charmé de voir en passant un si beau País ! On passe d'abord par une riviere, dont les bords sont enchantez. C'est en abrégé.

*Culte pianure, e delicati colli,  
Chiare acque, ombrose ripe e prati molli,  
Vaghi boschetti di soavi allori,  
Di palme, e di amenissime mortelle,  
Cedri ed aranci ch' avean fruti e fiori  
Cotesti in varie forme, e tutte belle,*

*Delicieux côteaux,  
Sombres vallons, fertiles plaines,*

\* Cette Ville est la Capitale d'un Royaume de  
de même nom, qui est le plus considerable de  
l'Isle de Sumatra.

*Arbres frais, agréables fontaines,  
Charmans ruisseaux,  
Belles prairies,  
Campagnes vertes & fleuries,  
Orangers, Citronniers,  
Cadres, Palmes, Lauriers,  
Bosquets de diverse figure,  
Ce qu'on voit de plus beau dans l'art, dans  
la nature.*

Pour avoir une idée de la Ville, figurez-vous, Monseigneur, une des plus agréables forests de France ou d'Italie: faites passer par le milieu de ce bois une assez belle riviere, toute couverte de bateaux; mettez à la place de nos chesnes & de nos hêtres, des Cocotiers, des Bambous, des Ananas, des Bânaniers; jetez parmi tout cela un nombre incroyable de maisons, construites comme au hazard avec des cannes, des roseaux & des écorces; que ces cabanes formēt tantôt des ruës, & tantôt des hameaux; qu'il y

ait par-cy par-là de petites prairies, & par tout de la verdure ; vous aurez déjà une partie d'Achen. Mais ce n'est pas tout, on y voit un mélange de Nations diverses & un peu barbares par rapport à nous, c'est ce qu'on peut nommer l'ame de cette Ville. Les Chinois sont propres & parez comme des femmes, ils attachent leurs cheveux avec des aiguilles de tête, & portent tous un éventail à la main. Les Mores avec leurs Turbans, leurs longues robes, & une grande barbe ont bonne mine. Les Malais \* sont petits, mais vifs, bien faits, avec un certain air fier & pourtant doux, qui frappe & qui plaît ; en un mot.

Son di persona tanto ben formata  
 Quanto mai finget san pittori industi,

\* Ce sont les naturels du Pais, qui tirent leur nom du Royaume de Malaque, qui est vis-à-vis l'Isle de Sumatra.

*Jamais les plus sçavans pinceaux**N'ont sçu former des corps si beaux.*

Je voudrois voir icy les Tiens & les Caraches, de leur vie ils n'ont fait de si beaux corps. Ces Peuples sont noirs, mais fort differens des Mores qu'on voit en Europe, cette couleur leur sied bien, & s'ils étoient blancs comme nous, on ne pourroit plus les souffrir demi-nuds, comme ils sont. Car ils ne se couvrent que depuis la ceinture jusqu'au genou avec une piece de toile peinte ou de taffetas, & par le haut du corps il n'ont qu'une écharpe qu'ils mettent en cent façons, toutes un peu negligées, mais toutes naturelles & de tres-bon air. Nous tâchons de donner ces airs-là aux figures que nous habillons comme il nous plaît, nous n'en approchons point, &

la nature est encore icy fort au dessus de l'art.

Enfin les Malais portent tous une espee de Sabre , long comme nos petites espées , la poignée en est d'or ou d'ivoire , & d'une forme particuliere , elle leur passe sous le bras droit , & monte presque jusqu'à l'aisselle , le bout de ce Sabre descend vers le côté gauche & se cache sous ce qui couvre les cuisses. Plusieurs ont outre cela une ceinture assez large d'or trait qu'ils attachent par devant avec une boucle du même métal ou d'un autre aussi précieux.

Je me trouvai dans un point de vûë , où rien ne me manquoit que le temps , pour faire le plus beau Tableau qui soit peut-être au monde. J'avois d'un côté la riviere , & un bout de prairie , d'un autre des mai-

sons postées sous des arbres d'une beauté exquisite ; parmi tout cela je voyois des hommes parfaitement bien-faits , la nation, les postures, les visages , les habits , tout étoit différent , & tout étoit naturel & beau. Il y avoit même des femmes vêtues a la façon du païs , & avec de grands chapeaux d'une natte tres-finé ; & dans un coin je trouvois des Elephans , hauts comme des tours, qui portoient plusieurs enfans sur leurs dos , & qui soutenoient avec leurs trompes une chartée entiere de branches d'arbres fraîchement coupées , ce n'est qu'un de leurs repas.

Je quittay avec regret un si agréable séjour le 23. Aoust, nous entrâmes dans le détroit de Malaque , \* où nous avons

\* Ce détroit est formé par l'isle de Sumatra &c

demeuré un mois entier, & où nous avons souffert au delà de tout ce que je pourrois dire.

On avoit pris à Achen un petit monstre de Pilote Portugais, qui ne voyoit goûte, & qui se perdoit dès qu'il perdoit la terre de vûë. A tous momens donc on ne sçavoit où l'on étoit, & le grand remede du petit homme étoit toujours *ancora dar fondo*, jetez l'ancre. On la jettoit sur sa parole plusieurs fois le jour, l'on n'avançoit quasi point, & cet habile Pilote ne fut point content qu'il ne nous eût mis dans un cu de sac, où il n'y avoit pas trois brasses d'eau, en danger d'échoüer malheureusement, & peut-être de perir-là sans aucun secours. Pour moy je sçay bien que je

par la grande Peninsule, qui est au delà du Gange, il tire son nom de la Ville de Malague, qui est à la pointe de cette Peninsule.

n'en ferois jamais rechapé : & j'aimerois mieux vivre le reste de mes jours dans un Hermitage sur la croupe de quelque montagne deserte , que d'estre Amiral & monter le plus beau Vaisseau du Roy. La Mer est pour les poissons , & la terre pour les hommes : chacun devroit demeurer dans son élément. Je m'étonne qu'il ne prenne envie à nos braves de courir aussi par le milieu des airs ; & je ne doute pas qu'ils ne le fissent , s'ils pouvoient avoir l'Hypogriphé \* du bon Roger.

Ghe per l'aria ne va come legno unto  
A cui nel mar propitio vento spira.

*Il vole dans les airs, semblable à ces vaisseaux  
Qu'un vent impétueux fait voguer sur les  
eaux.*

Ce peril , dont je viens de parler , n'étoit rien au prix de

\* Cheval ailé,

ce qui nous arriva une nuit devant Malaque \* le 10. Septembre. Cette nuit, où la grande voile se déchira du haut en bas, & où le four fut emporté d'un coup de mer, n'en approchoit pas. On n'avoit mouillé qu'une petite ancre, & Monsieur le Chevalier de la Roque étoit allé cette nuit à terre, sans se mettre en peine du vent.

Il vento si sdegnò, che da l'altiero  
Sprezzar si vede, e con tempesta rea  
Sollevò il mar intorno e con tal rabbia  
Che li mandò a bagnar sino a la gabbia.

*Le vent est indigné d'un si cruel outrage,  
Pour venger les mépris de ce fier Comman-  
dant,*

*Il agite les flots, les soulève en grondant,  
Et fait sentir par tout les efforts de sa rage.  
A peine le Vaisseau peut soutenir l'orage :*

*La mer en sa fureur*

*Inonde, brise tout, dans ces momens d'hor-  
reur*

*L'on voit dans chaque flot avancer le nau-  
frage.*

\* Cette Ville appartient aux Hollandois, elle est à l'extrémité de la fameuse Peninsule qui est au delà du Gange.

L'ancre ne tint guere contre un vent si furieux ; on en jeta une seconde , qui ne resista pas davantage , & il en fallut venir à une troisieme , qui ne nous sauva pas tellement , que nous ne fussions encore à dix , neuf pieds d'eau , c'est-à-dire , pas à deux pieds du fond , & en peril évident de toucher & de perir à la vûë du port. La consternation fut plus grande cette fois-cy que la premiere ; j'avois averti de ce malheur , & j'avois éveillé tout le monde. Il est bon d'avoir toujours sur les Vaisseaux un homme comme moy qui ne dorme guere , & qui soit en allarme jour & nuit , du moins on n'est pas surpris, Monsieur le Capitaine revenant de Malaque dans son Canot , eût sa bonne part de la peur & de l'orage. Ses rameurs n'en pouvoient plus.

Ma diede speme lor d'aria serena  
La deflata luce di santo Ermo.

*Vn feu brillant s'étant fait voir ,  
Dans leurs cœurs allarmés , fit renaitre l'e-  
poir.*

Et en effet.

La tempesta crudel che pertinace  
Fu fin alhora non andò più inanzi.

*La Mer jusques alors constamment agitée  
Appaisa la fureur de son onde irritée.*

Il y a , dit - on , au bout du  
détroit un Forban , \* qui fait  
d'étranges ravages ; il n'épar-  
gne point les Vaisseaux qu'il  
peut attraper , il prend l'or &  
l'argent qu'il trouve dessus , &  
passe ~~à~~ fil de l'épée tous ceux  
de ses Prisonniers , dont il ne  
peut se servir. Il faudra donc  
qu'il commence par moy. Bien  
loin de fuir ce Corsaire , on le  
cherche , & on veut absolument

\* C'est un Vaisseau Corsaire , qui n'a commis-  
sion d'aucun Prince.

le prendre ou en être pris. Voilà nos François : je puis bien vous répondre, Monseigneur, que jamais un tel dessein n'entreroit dans ma tête, & que je ne dis plus d'autres prieres que celle-cy, *de la rencontre du Forban, libera nos Domine.* J'ay été exaucé, & le vent a été si contraire qu'on n'a jamais pû gagner une Isle nommée Polcondo, \* où l'on croit que ce Voleur se retire.

Il m'est arrivé encore plusieurs autres choses que je regarde comme autant de graces du Seigneur. Une nuit je songeois que marchant dans la botte, je m'y étois enfoncé de maniere qu'un de mes souliers y étoit demeuré. Le lendemain nous perdîmes un ancre, qui demeura dans la vase. Une autrefois je

\* Cette Isle est dans le Golphe de Siam.

révai que je voyois de grands rochers & que le Vaisseau avoit passé par un chemin de charette. Je prédis le lendemain qu'il nous arriveroit quelque chose ce jour là , & justement le soir comme je racontois mon songe, on vit tres distinctement de tous côtez d'affreuses roches sous le Vaisseau. On sonde , & l'on ne trouve que cinq ou six brasses.

La Mer blanchissoit & brisoit devant nous , & un assez gros grain se formoit sur l'arriere : que faire pour le coup ? il n'y eut personne qui ne se crût perdu sans ressource , on rebroussa chemin le mieux qu'on pût & le plus vite. Comme le fond étoit inégal , on n'attendoit plus que le moment, où le Vaisseau rencontrant un rocher plus gros & plus élevé que les autres, iroit donner dessus avec furie & se casseroit

casseroit comme un verre. Au lieu de tout ce tintamâre qui se fait presque toujours dans un bord , on y voyoit regner un triste & morne silence. Tous les visages étoient pâles & sombres, c'étoit je vous assure d'excellens modèles pour peindre la crainte & le regret. Chacun monroit sur son front & dans ses yeux tout ce qu'il avoit dans l'ame.

Al monta Sinai fù peregrino,  
A Galitia promesso , a Cipro , a Roma,  
Al sepolchro , a la vergine d'Ettino ,  
E se celebre loco altro si noma.

*Le passager craintifait alors mille vœux ,  
Pour se rendre le Ciel propice ,  
Promet d'aller à Rome , à Lorette , en Galice,  
Aux autres lieux les plus fameux.*

### Et en verité

Benè di forte e di marmoreo petto  
E più duro ch' acciar , chi ora non teme.

*Quelque brave qu'on soit , pour ne pas s'é-  
frayer ,*

*Il faut alors un cœur ou de bronze ou d'a-  
cier.*

Je ne craignois rien pour moy, au contraire je ne faisois que rire ; & vous sçavez , Monseigneur , que je ne suis pas un cœur de marbre & d'acier. Mais c'est que mon songe me rassuroit ; car si je n'avois revé mes rochers & mon chemin de charrette , je crois que je serois mort de peur : tant il est bon quelquefois de rêver. Au reste le banc de roches sur lequel nous étions se nomme *le paracel* , & a plus de cent lieuës de long.

Grace à Dieu , me voilà presque à la fin de mon voyage. On découvrit terre un Dimanche cinquième d'Octobre , sans sçavoir ce que c'étoit. C'étoit l'Isle de Sancién, où est mort le grand Apôtre de l'Orient S. François Xavier de la Compagnie de Jesus. Les Reverends Peres Jesuites furent à son Tombeau , &

nous avons tous ressenti trop visiblement la protection de ce grand Saint , pour ne pas nous acquitter au plutôt d'un vœu qu'on luy a fait , d'élever dans le lieu où il mourut , un petit monument , qui apprenne à la posterité ce que nous luy devons , & que c'est sous sa protection que nous sommes arrivés à la Chine.

Sanciën n'est pas loin de Macao , \* cependant nous ne sommes arrivés à cette Ville des Portugais que le 24. d'Octobre. C'est que la saison étoit passée , & que le vent.

*Spiri ò dal lato destro ò dal mancino  
O ne le poppe sempr' è così lento  
Che si può far con lui poco camino :  
E rimanea tal volta in tutto spento ,  
Soffia talhor sì auverso ch' era forza  
O di tornare , ò d'ir girando a l'Orza.*

\* Cette Ville est à la pointe d'une grande Isle que forme la Rivière de Canton.

Le vent changeoit à tout moment ,  
 Tantôt il souffloit foiblement ,  
 L'on n'avançoit plus qu'avec peine ,  
 Tantôt il retenoit tous-à-fait son balaine ,  
 Et laissoit le Vaisseau sans aucun mouvement :  
 Tantôt il devenoit contraire .  
 Le Matelot se desespere ,  
 Il faut virer de bord ,  
 Aller à la bouline , & faire route au Nord .

De Macao nous sommes venus sans peine à Canton , \* Jamais l'Amphitrite n'avoit si bien fait que le jour quelle entra dans la riviere en louvoyant. Vous eussiez dit que cette Fregate avoit du sentiment , & qu'elle vouloit donner une belle idée de nôtre Nation, à la plus polie & à la plus fiere Nation du monde. La Chine de son côté se montroit à nous par de beaux endroits ; Achen & Malaquë ont je ne sçay quoy de Barbare & d'inculte au prix de cette en-

\* C'est un des plus fameux Ports de la Chine & la Capitale d'une Province de ce nom.

trée de Canton. Icy tout est varié, tout est bien menagé, tout est riant, tout est nouveau. Ce sont des prairies à perte de vûë d'un verd exquis; ce sont des bocages doux & sombres; ce sont de petits côteaux, qui vont en amphitheatre, & sur lesquels on monte par des degrez de verdure faits à la main. Ce sont des rochers couverts de mousse, qui servent infiniment à la diversité; ce sont des villages qu'on découvre entre de petits bois; ce sont des canaux, qui tantôt forment des Isles, & qui tantôt se perdant dans les terres, laissent voir des rivages d'une beauté vive & naturelle; ce sont enfin quantité de petits bateaux, qui achevent le païsage, & qui se proménent de toutes parts. On diroit que quelques-uns coulent sur l'herbe sans la froisser. On

les voit aller & venir dans le milieu d'une prairie , & pour moy sçachant bien que j'étois dans le país des Fées , je crus que ces barques, ces prés , ces vallons , ces bois & generalement tout ce que je voyois étois enchanté. Dans le fonds , je ne me trompois pas tout-à-fait ; car si la Chine est par tout aussi belle , on peut bien la nommer l'Empire des charmes.

Le 31. Octobre vers les six heures du soir , je quittay le Vaisseau où j'étois en Prison depuis huit mois , & je partis pour Canton avec le R. Pere Bouvet. Tous les Soldats étoient sous les armes , les tambours jouïoient , & il ne manquoit que des trompettes. Quand nôtre Chaloupe a débordé , on a salué le Pere de trois *vive le Roy* , & ensuite de neuf bons coups de Canon. que les

échos d'alentour ont plusieurs fois répétez. La Chaloupe étoit éclairée par deux grosses lanternes , sur lesquelles on lisoit en caractères Chinois les titres de la dignité d'Envoyé de l'Empereur. A toutes les Forteresses & les Corps-de-garde , devant lesquels nous passions , on nous saluoit de trois coups de Canon, qui ne valoient pas nos coups de Fuzils ; mais les Chinois ne font point des foudres de guerre , & leurs Forteresses no<sup>9</sup> ont fait rire. Imaginez - vous , Monseigneur , ces petites murailles qu'un Curé de Village fait faire au tour de son Jardin : voilà au juste ce que c'est que ces terribles Boulevards. On y démêle deux ou trois petits Fauconnaux , qui ont la bouche en haut de peur de blesser personne. Pour ce qui est des noms , ils sont magnifiques à la

Chine , cela ne coute rien , & l'entrée de la riviere où sont ces redoutables \* Dardanelles , dont je viens de parler , s'appelle *Hou-mouïen* , c'est-à-dire , *la porte du Tigre*.

J'allay loger à Canton dans un *Cong-Koen* qu'on avoit préparé au R. P. Bouvet. C'est une maniere d'Hôtel , où l'on ne met que les premiers Mandarins , & les Envoyez de l'Empereur , qui sont défrayez de toutes choses aux dépens du public. On nous éveille tous les matins au son desagréable d'un timbre de cuivre , & d'un cornet à bouquin , qui font comme la basse , avec une espece de fiffre , & deux flutes du pais , qui servent de dessus , & qui s'accordent comme des chats qui miaulent , &

\* On appelle Dardanelle deux Châteaux qui sont à l'embouchure d'un détroit vis-à-vis l'un de l'autre.

des chiens qui aboyent. Ce beau concert se donne de la même maniere chaque jour vers les huit heures, à midy, & sur le soir. Pendant toute la nuit il y a des Soldats qui veillent à la porte dans la premiere cour, & qui frappent de moment en moment sur ce chauderon, qui fait autant de bruit qu'une cloche, & qui sert à distinguer les heures & à montrer que la garde ne dort pas.

Quand le R. P. Bouvet sort, il est accompagné de tous les gens qu'on luy a donné en qualité d'Envoyé de l'Empereur. Ce n'est qu'avec peine & malgré luy qu'il souffre ces honneurs. La Musique marche devant, elle est suivie des crieurs, des gens qui portent des chaînes, & de ceux qui sont armez de fouëts. Il y en a qui ont des planches

vermeilles , où l'on voit écrit en grosses lettres *Kings chai* , qui veut dire , Envoyé de la Cour ; d'autres tiennent deux dragons dorez & plantez comme des termes au bout de deux gros bâtons quarrez, ceux qui portent le palanquin marchent ensuite, plusieurs vont à pied des deux côtez de la chaise; d'autres suivent à cheval, il y en a un qui porte un grand parasol de soye jaune déployé & flotant ; un autre a une machine, qui est comme un grand éventail quarré, & recourbé par en haut, qu'il presente toujours du côté du Soleil, quand le Mandarin se fait porter dans une chaise découverte. Comme celle du R. P. Bouvet est fermée, cet éventail se mêle dans la marche, & comme il est bien doré & d'un grand volume, c'est toujours un ornement.

Je n'ay point eu de peine à me faire aux repas Chinois, je trouve leurs mets tout Italiens, & par consequent à mon goût, je m'escrime des petits bâtons \* tout comme un autre, & je ne croyois pas manger jamais du ris & des petits pois avec deux pinceaux en guise de cueillere & de fourchette. Mais il faut tout dire, je voudrois qu'on se servît icy de nappes & de serviettes, comme on fait en Europe, & je m'étonne comment des gens aussi polis que les Chinois, peuvent souffrir qu'on mette sur la table les arêtes, les os, & tout ce qu'on ne peut manger, qui demeure en France sur l'assiette.

La Ville de Canton est grande, & infiniment peuplée. Les Mandarins ont bon sens de se

\* Au lieu de cueillere & de fourchette on se sert à la Chine de deux petits bâtons.

faire preceder par des crieurs, & par des foïetteurs, cela fait ranger le monde & ils ont place pour passer. Les ruës sont assez étroites & pavées de pierres de taille fort dures, il y en a de couvertes, où sont les plus belles boutiques; on croit être à la Foire Saint Germain. On ne voit icy ni carosses ni charettes. Les honnêtes gens se font porter en chaise, le peuple remplit les ruës, sur tout les Porte-faits, la plupart nuds pieds & nuds jambes, & même nud tête ou avec un chapeau de paille d'une tres-vaste circonference. Toutes les maisons se ressembtent assez, du moins elles sont toutes de la même grandeur, sans fenêtrés & sans vitres. Voilà, Monseigneur, à peu près l'idée qu'on doit se former de Canton. Cela n'a gueres de l'air ni de Paris ni de Tu-

rin. Vive l'Italie pour les beaux Arts , les Chinois se connoissent en Architecture & en Peinture comme moy, en Grec & en Hebreu. Ils sont pourtant charmez d'un beau dessein, d'un païsage bien vif & bien ménagé, d'une perspective naturelle; mais pour sçavoir comment on s'y prend, ce n'est pas là leur affaire, ils entendent bien mieux comment on pese l'argent, & comment on prepare le ris; aussi ont-ils toujours en main la balance ou les petits bâtons.

Au reste les Chinois me paroissent de fort bonnes gens, civils & polis, & d'une humeur douce & paisible. Les valets sont humbles & soumis, il faut seulement prendre garde à leurs mains, & ne les pas exposer à la tentation. Les grands Seigneurs sont honnêtes & préve-

nans. Le Viceroy de la Province & le *Tsongton*, qui est encore plus que le Viceroy, ont rendu visite plusieurs fois au R. Pere Bouvet, & le *Tsongton* en particulier me fit cent honnêtetez, auxquelles je ne m'attendois pas. Je ne sçay s'ils sont entre eux comme avec les étrangers. Mais avec les François ils ont pris des manieres tout-à-fait polies sans être gênantes.

Monsieur le Chevalier de la Rocque est logé dans un *Cong-Koën*, & le vaisseau n'a point été mesuré c'est le premier Vaisseau François qui soit jamais venu à la Chine. Mais c'est aussi le premier Vaisseau étranger à qui les Chinois ayent fait cet honneur. Ce sont les Mandarins qui se sont déterminez à le distinguer de cette maniere, avant que de sçavoir les intentions de l'Empereur.

On a attendu les nouvelles de la Cour avec un peu d'impaticence. Elles sont venuës enfin & telles qu'on les pouvoit souhaiter. L'Empereur étoit encore en Tartarie, lors qu'il apprit le retour du R. P. Bouvet, & il en eut tant de joye, qu'il a bien voulu la marquer de sa propre main sur les Lettres qu'il en avoit reçûës, & qu'il a renvoyées au Peres Jesuites de Pekin. \* Au reste ce grand Prince n'eut jamais tant de santé & tant de gloire qu'il en a, il a fait un voyage de plus de cinq ou six cens lieuës dans les deserts de la Tartarie, & défait à la tête de son armée le dernier ennemy capable de remüer & de troubler la paix de ses deux Empires.

Pour revenir aux nouvelles

\* C'est la Capitale de la Chine & une des plus grandes Villes du monde.

qui regardent les François, le Prince heritier de l'Empire, qui gouverne à Pekin en l'absence de l'Empereur, fut si charmé de tout ce qu'il apprit par les lettres du R. P. Bouvet, qu'il dit plus d'une fois. *Quoy un Vaisseau du Roy de France avec un Mandarin qui le Commande ! cela ne s'est jamais vu : il faut incessamment en donner avis à l'Empereur.*

Ce Monarque revint triomphant à Pekin le 15. ou le 16. de Decembre 1698. Il attendoit avec impatience l'arrivée du R. P. Bouvet pour donner ses ordres, lors qu'on apprit à Pekin que le Pere avoit été obligé de demeurer à Canton. Cependant on fit entendre à l'Empereur qu'il falloit que le Vaisseau repartît à la fin de Janvier 1699. pour pouvoir retourner en France dans six mois ; & ce bon Prince se

contenta de dire qu'il n'y avoit plus que quarante jours jusqu'à la fin de Janvier , que ce temps étoit bien court pour rien entreprendre , que le Pere Visdelou , & le Pere Suarez tous deux Jesuites allassent à Canton avec un Mandarin Tartare qu'il choisit luy-même dans sa maison entre plusieurs autres qu'on luy proposa. Autrefois il se contentoit de dire simplement qu'un tel aille à un tel endroit , cette fois il a voulu que ces trois personnes fussent envoyées avec une commission expresse qui passât par les Tribunaux. *Au reste ,* ajoûta l'Empereur à ces Envoyez , *un tel* , qu'il nomma , *fut à Canton en seize jours , je vous en donne trente-deux* , & il leur donna en même temps ses ordres pour regler toutes choses sur les lieux.

Ces trois Envoyez sont venus à Canton en trente & un jour , quoy qu'il y ait cinq cens soixante bonnes lieuës d'icy à Pekin , le Courier n'est arrivé que deux ou trois heures avant eux : Tous les premiers Mandarins de la Province , avec le R. Pere Bouvet ont été les recevoir sur le bord de la riviere : les Mandarins auroient été bien plus loïn au devant d'eux , si le Courier eut fait plus de diligence , le R. P. Bouvet demanda le premier , à genoux selon la coûtume , des nouvelles de la santé de l'Empereur & du Prince heritier. Les trois Envoyez luy répondirent que l'un & l'autre se portoient à merveille, & que l'Empereur leur avoit donné ordre de le venir chercher , & de l'accompagner jusqu'à Pekin. Le Pere après après avoir marqué en peu de

paroles la confusion où il se trouvoit de voir qu'un si grand Prince eût tant de bontez pour luy, se releva, & s'étant tourné du côté du Nord, remercia publiquement l'Empereur suivant la coutume, & se mit à genoux par trois fois, baissant par neuf fois le front jusqu'à terre.

Après luy le *Tsiang-kun* ou General d'Armée, qui dans ces rencontres passe devant le Viceroy, fit la même ceremonie au nom de toute la Province. On alla ensuite s'asseoir dans une grande salle toute ouverte, qui est vis-à-vis du Port. Le Mandarin Tartare, qui venoit d'arriver étoit à la premiere place, le R. Pere Bouvet à la seconde, puis les Peres Vissdelou & Suarez, ensuite le *Tsiang-kun*, le Viceroy & tous les autres au nombre de seize. On prit du Thé, & le

Mandarin Tartare dit là publiquement que l'Empereur les avoit envoyez au devant du R. P. Bouvet & de ses Compagnons, qu'il souhaittoit d'avoir auprès de sa personne quelques-uns de ces Peres, & qu'il envoyoit les autres prêcher dans tout son Empire la Loy du Seigneur du Ciel. Ce sont ses termes, *sovi pien tchoüen kiao.*

Le 28. Janvier j'allay à l'Eglise des Peres Jesuites François, ils y étoient tous, les trois Envoyez y vinrent bien-tôt après. Le Mandarin Tartare nous salua à la maniere de son País, c'est à-dire, en nous prenant à chacun les deux mains en signe d'estime & d'amitié. Il demanda nos noms, c'est une civilité de ces Peuples; il ajoûta qu'il les vouloit avoir par écrit. La visite fut longue, comme il parle en per-

fection sa langue, il la parla presque toujours. Enfin il se leva, & dit en Chinois, toutes les portes étant ouvertes & la cour pleine de monde, ce qu'il avoit dit sur le Port; Que ce que l'Empereur estimoit le plus, c'étoit la vertu; & ensuite les beaux arts, qui peuvent servir à l'utilité de ses peuples; qu'il avoit envoyé le R. P. Bouvet en France pour luy chercher des gens de ce caractère; qu'il avoit appris avec plaisir son retour; que parmi ceux que le Pere avoit amenez avec luy il en choisissoit quelques-uns pour luy, & qu'il envoyoit les autres prêcher la Loy du Seigneur du Ciel dans son Empire, par tout où ils voudroient. Les Peres se jetterent à genoux, & moy avec eux, & nous fimes les neuf inclinations ordinaires pour marquer notre reconnoissance pour

un si grand bien-fait.

Ces honneurs n'étoient pas pour les seuls Peres Jesuites. Les François y ont eû leur bonne part. L'Empereur a remis tous les droits du Vaisseau. Quand Monsieur le Chevalier de la Rocque en remercia le Prince, on se contenta qu'il le fit à la maniere Françoisse par trois profondes reverences, c'est une distinction si extraordinaire dans cet Empire, qu'il n'y a point de Nation au monde qui puisse se vanter d'avoir été ainsi traitée à la Chine. Le Viceroy donna ensuite à manger à Messieurs nos Officiers avec toutes les ceremonies Chinoises & toujours avec la même distinction. Enfin on a remis jusqu'aux droits des Marchandises, ce qui se monte bien à quinze mille écus, & on a permis aux François d'acheter une

maison dans la Ville, pour fixer leur commerce. Tout cela s'est fait, Monseigneur, sur les seules Lettres que le R. P. Bouvet a écrit à l'Empereur. Nous sommes sur le point de partir pour la Cour de Pekin. Le Vaisseau ne peut retourner en France qu'au mois d'Octobre, mais je trouve la commodité d'un Anglois, qui part en peu de jours pour l'Europe, & je n'ay garde de la laisser échapper sans vous assurer, Monseigneur, qu'en quelque lieu du monde que je sois, je regarderay toute ma vie comme le plus grand honneur qui me puisse arriver la permission que vous me donnez de vous dire, que je suis avec un tres-profond respect.

**M O N S E I G N E U R ,**

Vôtre tres humble & tres-  
obéissant serviteur.  
GIO : GHERARDINI.

*À Canton ce 20. Février 1699.*



# LETTRE

A

MONSIEUR \*\*

*Touchant les honneurs que les  
Chinois rendent au Philoso-  
phe Confucius & à leurs  
Ancêtres.*





# LETTRE

A

MONSIEUR \*\*

*Touchant les honneurs que les Chinois rendent au Philosophe Confucius & à leurs Ancêtres.*

**M**ONSIEUR,

Vous voulez sçavoir de quelle importance est l'affaire qui se traite maintenant à Rome touchant les honneurs que les Chinois rendent au Philosophe Confucius & à leurs Ancêtres ; ce que prétendent en cela les

A ij

Jesuites ; avec quel avantage on dispute là-dessus, de part & d'autre ; il est vrai que Confucius & les Morts soient reverés à la Chine cōme des Idoles , ( car il faut cela pour que le culte qu'on leur rend soit une vraie idolâtrie. ) Je ne puis vous rien dire de meilleur sur cette matiere, que ce que j'ai lu depuis peu dans une Apologie qu'on doit bientôt mettre au jour , à ce qu'on m'a dit , pour justifier le Decret d'Alexandre V I I. que les Missionnaires de la Compagnie qui travaillent à la Chine , ont pris pour regle de leur conduite depuis près de cinquante ans , & qu'ils ont cru pouvoir suivre en sûreté de conscience.

1. L'affaire est d'une telle consequence , qu'il ne s'agit pas de moins que de la ruine ou de la conservation , & même de l'ac-

croissement de la Foi Chrétienne dans le vaste Empire de la Chine. Car ceux qui tolèrent les pratiques de ce pais-là , & ceux qui les condamnent, tombent d'accord que la Religion y feroit dans un extrême peril , si l'on venoit à révoquer le Decret du Pape Alexandre , & à interdire l'usage des ceremonies qu'il a permises , & qui sont autorisées par les loix. D'autre part il est certain que s'il y eut jamais un temps propre pour prêcher la Foi aux Chinois , c'est celui-ci après l'Edit de l'Empereur si favorable aux Chrétiens, pourvu toutefois que le Decret du Pape subsistant , on ne change rien dans les coutumes reçues & tolérées.

Les Missionnaires de la Compagnie savent qu'il est de la Foi, qu'on ne doit jamais rien faire de

A iij

*mal dans l'esperance de quelque bien qu'on en peut tirer: ils savent qu'il ne faudroit pas acheter le salut de tous les hommes par un seul peché veniel, & bien moins par un crime aussi énorme que l'Idolâtrie. C'est pourquoi Monsieur Maigrot leur rend justice, quand il dit qu'ils ne permettent les ceremonies dont - il est question , qu'à cause qu'il leur paroît plus vrai qu'elles ne sont que de police , & que la Religion n'y a point de part. Mais ils savent bien aussi, qu'on pecheroit grievement contre la loi de la Charité, tât envers Dieu qu'envers le prochain , & contre le Commandement d'aller annoncer l'Evangile aux Infideles , si en défendant des choses de soi tolérables , on fermoit la porte du Ciel à une infinité d'ames. L'affaire qui se traite à Rome est*

donc d'une extrême consequence. Car si d'un côté il est dangereux de permettre des ceremonies que quelques-uns croient superstitieuses, il l'est encore bien davantage de violer la loi divine dans un point tres-considerable, en s'obstinant à ne pas vouloir souffrir d'anciennes coutumes que tant d'habiles gens trouvent innocentes.

2. Dans une affaire comme celle-ci, qu'on embrouille tous les jours, les Jesuites qui sont en Europe, declarent qu'ils ne prétendent autre chose, sinon que la verité s'éclaircisse. Car si le Pape, après avoir bien examiné les raisons de part & d'autre, juge à propos de faire un nouveau Decret par où il casse le premier; s'il trouve bon de défendre ce qu'un de ses Predecesseurs avoit permis, ils prote-

A iiij

stent qu'eux & leurs Missionnaires obéiront aveuglément & de tout leur cœur à ce que le Chef de l'Eglise aura ordonné, quoi qu'il en puisse arriver à la Chrétienté de la Chine. C'est pourquoy dans ce qu'ils produisent, & dans ce qu'ils ont produit jusqu'à cette heure pour prouver que les ceremonies Chinoises n'ont rien de mauvais quant à leur substance, leur intention a toujours été, & est encore aujourd'hui, de faire que le St. Siège connoisse mieux le sujet de la dispute, & qu'il puisse plus facilement distinguer ce qui est mauvais & condamnable, d'avec ce qu'on doit défendre.

3. Quoique je connoisse assez les Jesuites pour assurer que c'est là tout leur dessein, je ne saurois dissimuler une chose qu'il est important que Rome n'i-

ignore pas ; c'est qu'il s'en faut bien que pour défendre leur cause ils aient les mêmes avantages que leurs Adversaires ont pour soutenir la leur. Ceux-ci sont venus de la Chine munis & armés de mandemens, de libelles, de lettres, de certificats, de signatures favorables à leur parti : au lieu que les Jesuites ayant ignoré ce que l'on traçoit contre eux, sont demeurés tranquillement dans leur Mission sans songer à rien préparer pour leur défense ; sans savoir même qu'on leur fasse ici des affaires, ni qu'on leur suscite à Rome un fâcheux procès. Sans doute que s'ils savoient en quel état sont les choses, ils ramasseroient sans peine une infinité d'attestations, de signatures, de lettres, non-seulement des plus savans d'entre les Chrê-

tiens , mais d'un grand nombre de Missionnaires , de Vicaires Apostoliques , & d'Evêques , mais encore de beaucoup de Seigneurs Payens , de Mandarins ; & peut - être même de l'Empereur , témoins non recusables de leur religion & de leur foi.

4. Par ces témoignages bien avérés on jugeroit certainement que les Chinois n'honorent leur Confucius que comme le Maître & le Docteur de la Nation , & leurs Peres que comme ceux qui leur ont donné la vie ; mais que du reste ils ne reconnoissent rien en eux de surnaturel & de divin : que les loix de l'Empire ne portent point qu'ils doivent leur demander ou attēdre d'eux des grāces ; & qu'au contraire s'ils leur en demandent, ils pechent contre les loix

mêmes : que les honneurs qu'ils leur rendent ne sont que des honneurs civils & purement de police , & qu'on ne reconnoîtroit pas qu'ils fussent quelque chose de plus , quand on tomberoit d'accord que devant certains Tableaux de bois sur lesquels leurs noms sont écrits , on allume des bougies ; on brûle des parfums , on offre des animaux , &c. puisqu'on pratique souvent les mêmes choses pour faire honneur aux Mandarins à leur arrivée dans quelque province ; on dresse des tables devant leur porte ; on y brûle de l'encens ; on y allume des bougies ; on y offre des animaux , des chevres , des porcs , & on choisit les meilleurs qu'on peut trouver , on les égorge même quelquefois par honneur en présence des Mandarins.

A vj

5. Les Missionnaires de la Compagnie peuvent ajouter avec beaucoup d'autres , & ils sont prêts de l'affirmer par serment , que jamais ils n'ont permis aux Néophytes d'assister aux deux ceremonies qu'on fait deux fois l'an à l'honneur de Confucius , & qu'ils leur ont toujours tres - expressement ordonné de bien observer à l'égard de leurs Ancêtres le Decret du Pape Alexandre , qui veut qu'on retranche tout ce qui peut y avoir de superstitieux ; & qu'au cas que les Payens mêlent aux coutumes permises des superstitions, les Néophytes qui sont présens ne manquent pas de protester contre.

6. Au reste Monsieur Mai-groë a tellement été persuadé que les Jesuites étoient en droit de supplier tres-humblement Sa

Sainteté , que pour un entier éclaircissement il leur fût permis de faire venir de la Chine un ou deux de leurs Missionnaires , \* *qu'il s'offre lui-même de faire le voyage avec un Compagnon* , pourvu qu'il plaise au Pape d'ordonner qu'il ne parte point de ce païs-là , que les Jesuites qui seroient destinés pour venir soutenir cette cause à Rome n'en fussent partis. Mais que l'on remarque bien ce qu'il dit, *qu'il a besoin d'un Colleague dans une affaire d'une aussi grande discussion qu'est celle-ci, & qu'il n'est pas expedient que lui seul en soit chargé.* Si cela est, les Jesuites de la Chine n'ont pas moins besoin d'avoir deux de leurs Missionnaires , qui viennent à Rome avec les instructions nécessaires , & avec des pieces authen-

\* *Hist. cult. Sin. pag. 400, 401.*

tiques , pour informer pleinement Sa Sainteté de l'état des choses.

7. Or tout le monde fait qu'il y a plus de deux ans que Monsieur Charmot est venu par l'ordre de Monsieur Maigrot pour soutenir son parti contre les Jesuites. On fait de plus que le P. Aleonissa est de retour en Europe il y a plus de six mois pour appuyer le mandement de Mr. Maigrot , dont il avoit fait l'éloge avant même qu'il fût parti de la Chine , comme il paroît par deux de ses Lettres présentées à la Sacrée Congregation en 1697.

Monsieur Maigrot a donc ce qu'il desiroit : car il a deux hommes retournés de la Chine pour défendre son parti : il en est tout autrement des Jesuites , ils n'ont encore à Rome aucun de

leus Missionnaires , & ils n'en ont pû faire venir aucun de la Chine qui puisse parler & soutenir la cause commune. Je dis qu'ils n'en ont pu faire venir aucun : car leurs Adversaires ont jusqu'ici tellement poussé l'affaire à Rome , qu'il sembloit qu'on fut toujours sur le point de la juger. C'est pour cela que les Jesuites n'ont jamais cru avoir autant de temps qu'il en falloit pour faire venir assez-tôt des extremités de la Terre des gens capables d'instruire les Juges de ce qui s'est passé à la Chine sur cette affaire là.

A la verité le Pere Bouvet vint il y a plus de deux ans , comme Envoyé de l'Empereur de la Chine au Roi Tres-Chrétien : il fit avec Mr. Charmot une partie du voyage ; mais ce Monsieur sçut si bien lui diff-

muler tant à la Chine que sur les chemins ce qu'il méditoit contre les Missionnaires de la Compagnie, que le Pere n'eut jamais le moindre soupçon qu'il voulût leur intenter à Rome un tel procès, ainsi il vint en Europe sans apporter ni attestations, ni lettres, ni apologies, ni rien d'authentique; & il s'en est retourné de même en Asie presque sans avoir rien fait.

Il est donc certain que de ce côté-là la partie n'est pas égale. Car outre que les Reverends Peres Dominicains sont intervenus & ont écrit contre les Jesuites, Monsieur Maigrot a dans Rome deux Procureurs ou deux Avocats qui sont venus de la Chine, & les Jesuites au contraire n'en ont pas un seul; & néanmoins si on l'en veut croire, *un seul ne peut pas suffire dans*

*une affaire de si grande consequence.* Je ne dis rien que tout l'Europe ne sache.

8. Si donc il plaisoit au Saint Siege d'acorder aux Jesuites ce que le Chef de leurs Adversaires n'a pas cru qu'on dût leur refuser ; Si on trouvoit bon qu'ils fissent venir de la Chine un ou deux de leurs Peres , qui sçussent parfaitement en quel état est le Christianisme dans ce pais-là , & qui pussent comme témoins oculaires en rendre compte à sa Sainteté , quoique cela dût retarder pendant quelque-temps le jugement du procès , l'inconvenient , si on y en trouvoit , seroit bien recompensé par l'avantage qu'on tireroit de la parfaite connoissance d'une affaire qui est le sujet de tant de disputes ; pour prononcer ensuite une Sentence ;

non - seulement provisionnelle ,  
 qui ne termineroit pas le diffé-  
 rent : mais une Sentence defi-  
 nitive , que jamais aucun Vi-  
 caire Apostolique n'entrepren-  
 droit d'infirmer , comme a fait  
 Monsieur Maigrot celle d'Ale-  
 xandre VII. sous prétexte que  
 les informations données à sa  
 Sainteté n'auroient pas été ou  
 véritables ou suffisantes. C'est  
 là sans doute la seule chose qui  
 peut unir à jamais tous les Mis-  
 sionnaires, & leur servir d'une re-  
 gle sure & immuable pour leur  
 conduite al'égard des nouveaux  
 Chrétiens de la Chine.

9. Que si pour des causes qui  
 nous sont inconnues le S. Siege  
 en juge autrement ; s'il com-  
 mande aux Jesuites qui sont en  
 Europe, de répondre pour leurs  
 freres qui sont à la Chine, avant  
 que quelqu'un de ceux - cy ait

pu venir plaider leur cause , & proposer leurs raisons , ils obéiront sans réplique. Mais parce que de tous côtés on s'est plaint qu'ils ne donnent rien au public , qui puisse servir à leur justification, pendant que leurs Aversaires remplissent le monde de livres & de libelles , & qu'ils font même imprimer les mémoires qu'on a présentés à la Sacrée Congregation , j'apprens qu'enfin ils ont résolu de faire paroître dans peu de temps plusieurs Apologies pour leurs Missionnaires.

J'en ay vu une qui contient, 1°. le Decret d'Alexandre V II. touchant les ceremonies qu'on doit permettre aux Chinois : 2°. le Mandement fait par Monsieur Maigrot pour reformer ce Decret du Pape : 3°. les Remarques sur le Mandement de Mr.

Maigrot , avec les Reponses à la Critique :-4. une Exposition sincere du fait , & une exacte description des ceremonies de la Chine suivant le témoignage des Missionnaires non-seulement de la Compagnie , mais des autres Ordres Religieux , qui ont reconnu & déclaré de bonne foi , que les honneurs que ceux du pais rendent à Confucius & à leurs Ancêtres , sont des devoirs purement civils , & nullement de Religion.

Par tout cecy vous voyez , Monsieur , que l'affaire dont-il s'agit est de la dernière consequence ; & c'est la premiere chose que vous desiriez savoir. Vous voyez aussi que les Jesuites ne prétendent rien dans cette dispute , sinon que l'on distingue ce qui est vray de ce qui est faux ; ce qu'il faut faire

de ce qu'il faut éviter : qu'ils sont aussi prêts de recevoir le Decret d'Innocent XII. s'il en fait un contre les ceremonies, qu'ils se sont montrés religieux observateurs de celui d'Alexandre VII. qui après avoir ouï les deux parties, & examiné leurs raisons, a déclaré que l'on devoit les permettre. C'est là la seconde chose.

Quant à la troisième, vous comprenez bien que les Jesuites de la Chine, qui n'ont pas seulement été avertis de ce qui se passoit à Rome contre les ceremonies Chinoises, n'ont pu prendre pour les soutenir les mêmes mesures que celles que leurs Aversaires ont prises pour les attaquer.

Car bien que ceux de leur Compagnie qui sont en Europe, croient avoir suffisamment

dequoi justifier leurs freres , ils voyent bien pourtant que leur cause paroîtroit sans comparaison meilleure , si de même qu'il est venu de la Chine deux personnes pour apuyer le Mandement de Mr. Maigrot contre les ceremonies Chinoises , il en étoit venu de même deux autres bien avertis & préparés pour soutenir le Decret d'Alexandre VII. Car alors on opposeroit témoignages à témoignages , lettres à lettres , signatures à signatures , & l'on en auroit sans doute de plus authentiques & en plus grand nombre que n'en ont eu Monsieur Maigrot & Monsieur Charmot.

Enfin pour la quatrième chose , qui est de sçavoir si Confucius & les Morts sont adorés à la Chine comme des Idoles , c'est le sujet de la question prélimi-

naire, que je rapporterai ici mot à mot, comme je l'ai luë dans l'Apologie.

---

*Si dans la Chine les gens de lettres reconnoissent pour des Dieux leur Philosophe Confucius & leurs Ancêtres.*

**C**EUX qui condamnent les ceremonies des Chinois, sont portés à les condamner, parce qu'ils croient qu'elles tiennent de l'idolâtrie. C'est pourquoi il faut qu'ils suposent que Confucius & les Morts à qui l'on rend quelque honneur, sont des Idoles, & qu'on les revere comme des Dieux. Car si cela n'est pas vrai, l'honneur qu'on leur rend ne peut passer pour Idolâtrie. Aussi tous ceux qui se sont rendus parties à Rome contre les Jesuites, n'ont rien

omis pour prouver que ce sont de vraies Idoles ; ils ont employé pour cela & la raison & l'autorité , ils l'ont publié dans toute l'Europe comme quelque chose d'averé & de certain.

Ils ont essayé de le prouver par raison , en disant que l'on bâtit à l'honneur de Confucius & des Morts de vrais Temples, & qu'on leur fait de vrais Sacrifices sur de véritables Autels. Si cela est vrai, comme ils le prétendent : on ne peut nier que les Chinois ne reconnoissent quelque espece de divinité dans ceux à qui ils rendent ces sortes d'honneurs. L'Auteur de l'Apologie des Dominicains de la Chine s'aplaudit fort là-dessus, en disant : *b C'est en vain que ceux qui ont composé des Apologies pour les Jesuites nous objectent*

*b Apologie des Domenicains , pag. 38.*

*qu'à*

*qu'à la Chine Confucius n'est point honoré comme un Dieu . . . Car n'est-ce pas le reconnoître comme un Dieu , que de lui offrir des sacrifices ? Il allegue sur cela le passage de S. Augustin : Qui s'est jamais imaginé qu'on dût sacrifier qu'à celui ou qu'on a sçu , ou qu'on a feint qui étoit Dieu ?*

Si le Sacrifice n'est donc autre chose essentiellement qu'une oblation qu'on fait à un Dieu , ou feint ou réel , dans le dessein de l'honorer comme Arbitre de la vie & de la mort , ou comme premier principe de quelque être que ce soit ; & s'il est constant d'ailleurs qu'on fait à la Chine de vrais Sacrifices à Confucius & aux Morts , il s'en suit manifestement qu'on les reconnoît pour Dieux , & que les honneurs qu'on leur rend sont de vraies Idolatries.

B

Ce qu'on croit avoir prouvé par une bonne raison, on le confirme par une autorité, qui certainement est tres - foible, quoiqu'elle paroisse d'une grande force à Monsieur Charmot, lequel dans son Memorial intitulé, *Verité du Fait*, & présenté à Nosseigneurs les Cardinaux, conclut ainsi ses raisonnemens :

*a* *Que peut-on désirer de plus formel pour montrer que Confucius est reveré par les Chinois comme une Divinité?*

C'est donc pour cela que les Averfaires des Jesuites se sont si fort recriés contre la prétendue Idolatrie des Chinois, & qu'ils en ont fait tant de bruit dans toute l'Europe. C'est par la même raison que Mr. Maigrot écrivant au Pape, *b* *On a* (dit-il)  *sujet de douter si presque tout ce*

*a* *Hist. Culs. Sin* p. 488. *b* *Ibid.* p. 403

qu'il y a de Chrétiens à la Chine n'est pas Idolatre. Mais nous alons bien-tôt voir que ce doute ou cette crainte de Mr. Mai-grot est sans fondement ; que l'Apologiste des Dominicains raisonne mal ; que Mr. Char-mot non-seulement ne fait rien pour eux , mais qu'il se contredit manifestement lui-même ; & qu'enfin l'Idolatrie qu'on attribué aux Chinois Chrétiens est une pure chimere.

Au regard des Missionnaires de la Compagnie , ils ne permettent ces ceremonies si usitées à la Chine , & si décriées par leurs Aversaires , qu'à cause qu'ils n'y trouvent rien de condamnable , & ils soutiennent hautement que ce ne sont point des Idolatries. Leur principale raison est , que constamment les Chinois ne mettent ni

B ij

Confucius ni leurs Ancêtres au nombre des Dieux , & qu'ils n'ont par conséquent pour les honorer en cette qualité ni vrais Sacrifices , ni vrais Temples , ni vrais Autels.

Pour ce qui est de Confucius, on a fait voir & dans les Remarques sur le Mandement de Mr. Maigrot , qu'on a adressées à la Sacrée Congregation , & dans la Suplique qu'on a fait au Pape , que ce n'est point une Idole parmi les Chinois , & on l'a prouvé si clairement , que Mr. Charmot convaincu de la vérité , s'est enfin rendu , & a eu honte de l'avoir publié.

Mais comme il est de la dernière conséquence dans une cause comme celle-ci , que toute l'Europe , & tout Rome en particulier sache qu'on ne considère comme des Divinités , ni

Confucius, ni à plus forte raison les Ancêtres ; Je rapporteray en peu de mots ce qui est traité plus au long dans les deux écrits dont je viens de parler. <sup>a</sup> Commençons par le témoignage du Pere Jean de Paz de l'Ordre de Saint Dominique. Voici ses paroles.

*1. Dans le Royaume de la Chine on n'attribue à Confucius ni Divinité ni Puissance superieure à celle des hommes ; & sur ce point les Chinois sont parfaitement d'accord : j'en suis convaincu par les Relations de nos Peres qui sont en ce pais-là. Ils disent en premier lieu, que quand les Chrétiens veulent protester devant les Gentils qu'ils ne reconnoissent ni Divinité ni Puissance extraordinaire dans Confucius, on les écoute froidement & sans*

<sup>a</sup> In Resp. ad quæst. 20. folio 198.

*se fâcher contre eux. Certainement si la créance commune des Chinois étoit qu'il y eût en ce Philosophe quelque chose de divin, & quelque puissance au dessus de celle des hommes pour les assister au besoin, les Gentils porteroient impatiemment qu'en leur présence on lui disputât ces avantages. Ils traiteroient ceux qui en useroient de la sorte, comme on traita autrefois S. Paul à Ephese ; sitôt que les Ephesiens lui entendirent prêcher hardiment que les Dieux qu'ils adoroient étoient des faux Dieux, tout le Peuple entra en fureur contre luy ; ils se mirent à crier : La Diane des Ephesiens est une grande Déesse.*

*Cette raison (ajoute-t'il) paroîtra encore plus forte, si l'on considère que les Chrétiens de la Chine ne refusent point à Confu-*

*cius les honneurs qui luy sont dûs comme au Prince des Philosophes , de peur d'irriter les Gentils , qui pour le vanger les empêcheroient de parvenir aux degrés; & neanmoins ils ne craignent point de dire qu'il n'est pas Dieu , qu'il n'a aucun pouvoir de les assister.*

*Cela montre bien que par les Loix du Royaume , & par le consentement general des Peuples , on rend des honneurs publics à Confucius comme au Docteur de la Nation , & que sans cela on passeroit pour ingrat & pour infracteur des Loix. Mais en même temps on peut remarquer qu'il n'y a ny Ordonnance ny Coûtume qui oblige de luy rendre un culte religieux , & de luy attribuer la Divinité , ou quelque puissance souveraine.*

*Nos Peres ( continuë ce Dominicain ) dans leurs Relations*

*B iiij*

racontentent qu'un jour un Chrétien ayant protesté devant plusieurs Infideles , qu'il ne respectoit dans Confucius que sa qualité de Docteur , & que du reste il ne reconnoissoit en luy ny Divinité ny Puissance ; les Infideles se mirent à rire , en disant : Peut-être vous figurez - vous que quelqu'un de Nous prend Confucius pour un Dieu , & qu'il le croit assez puissant pour nous assister. C'étoit un homme comme nous ; & si nous avons de la veneration pour luy , ce n'est qu'à cause de son éminente Doctrine , & des instructions qu'il nous a laissées.

De tout cecy ( poursuit-il ) l'on peut recueillir qu'on ne croit point communement à la Chine que Confucius soit Dieu , ny qu'il ait aucun pouvoir , puisque ce n'est point l'opinion de ceux qui doivent le plus s'interesser dans ce qui regarde sa gloire.

Voilà ce que dit le Pere Jean de Paz dans ses Réponses qui furent imprimées à Manile en 1680. après avoir été examinées & approuvées avec Eloge par le Docteur D. François Pizarro de Orellana , Archidiacre & Grand Vicaire de Manile , lequel témoigne les avoir luës par l'ordre de Dom Philippe Pardo Dominicain , Archevêque de Manile. Il est encore marqué à la fin , qu'elles furent imprimées avec permission de ce Prélat , & avec celle du Reverend Pere Baltazar de sainte Croix Commissaire du S. Office , & Provincial de son Ordre. Tous ceux-cy étoient sans doute du sentiment de l'Auteur des Réponses ; & l'on saura en passant , que l'Archevêque qui les a approuvées étoit fort contraire aux Jesuites , & qu'ainsi son

approbation ne doit pas être suspecte.

Quant au Pere Jean de Paz , c'étoit un Religieux d'une grande autorité non-seulement parmi les siens , mais auprès de toutes sortes de personnes , comme il paroît par les louanges qu'on lui donne dans la Préface qu'on a ajoûtée à son ouvrage , en forme d'Epitre dedicatoire au Tres - Reverend Pere Antoine de Monroy , General de l'Ordre de S. Dominique. Voici les paroles. *Les Chapitres, les Maisons Religieuses, les Communautés, les Tribunaux, une infinité de gens le suivoient comme leur guide, le respectoient comme leur Maître, l'écoutoient comme leur oracle . . . Il étoit même consulté par les Evêques, par les Nonces Apostoliques, par les Pro-Vicaires Generaux. Il est donc certain*

que son témoignage en vaut plusieurs.

<sup>a</sup> 2. Ce qu'il dit est confirmé par Dom Gregoire Lopez, Chinois de nation, Dominicain, ancien Missionnaire, & Evêque de Pekin; par le P. Dominique de S. Pierre, & par plusieurs du même Ordre.

<sup>b</sup> 3. Le Pere Emanuël Diaz Vice-Provincial des Jesuites assure qu'ayant un jour demandé à un Officier qui présidoit aux ceremonies, s'il croyoit que Confucius fût un Dieu, ou qu'il y eût en lui quelque chose de divin : *Pensez-vous*, lui répondit cet homme, *que les Chinois soient assez sots pour s'imaginer que celuy qu'on sçait qui est né, qui a vécu, & qui est mort comme les autres, puisse être plus*

a In Facll. S. Congr. oblato.

b Extraits in China. pag. 75.

qu'homme ? Il ajoûta , que toutes les ceremonies qu'ils pratiquoient en son honneur , n'étoient que de simples marques du respect & de la reconnoissance qu'ils avoient pour lui , comme pour leur Maître.

4. Le Pere Matthieu Ricci Fondateur de la Mission de la Chine en parle en ces termes. *Les Chinois ne reconnoissent rien dans leurs Ancêtres qui soit au dessus de l'homme ; ils ne leur demandent rien , & ils n'en esperent rien. Puis passant à Confucius : Ils ne luy offrent, dit-il, aucunes Prières , ils ne luy demandent rien, ny n'attendent rien de luy, non plus que des Morts.*

5. Plus de quatre-vingts missionnaires qui ont travaillé à la Chine , les uns vingt , les autres trente , les autres quarante , &

*In suis Commentariis à Trigantio editis an. 1615. p. 107. 108. lib. 10. cap. 10.*

quelques-uns près de cinquante ans , assurent la même chose, qui quand on voudra sera attestée par plus de trois cens mille Chrétiens, lesquels à la mode du païs font de profondes reverences devant les tableaux ou les écriteaux de Confucius; ce qu'ils ne feroient jamais , s'ils le croyoient une Idole.

6. Il est constant par le témoignage des Auteurs Classiques , que les Chinois ne mettent Confucius ni au nombre des Esprits ou des Genies qui sont reverés par les gens de lettres , ni dans le rang des Idoles , que les Bonzes proposent au Peuple comme des Divinités. De ces deux choses , la première se verifie par un de leurs livres , intitulé, *Examen des Ceremonies*, où à l'occasion de certaines portes à treillis qu'on mettoit dans quelques sales de

Confucius, & qu'on n'y devoit pas souffrir, on lit ces paroles : *C'est traiter Confucius comme un Esprit, que de mettre dans ses salles des treillis : or on ne peut sans contrevvenir aux Ordonnances des Empereurs lui donner rang parmi les Genies ou du Ciel ou de la Terre.*

L'autre se prouve par un Edit publié dès l'an 1438. qui porte défense expresse de la part de l'Empereur d'offrir des presens à Confucius dans les Temples des Idoles qu'on nomme Hoé & Lao Tan. C'est donc une verité incontestable, que les Chinois n'adorent comme des Dieux ni Confucius, ni à plus forte raison leurs autres Docteurs, ni les Mânes de de leurs Ancêtres. C'est pourquoi le Pere Gabiani ancien Missionnaire, écrivant sur ce sujet : *Si quelqu'un ( dit il ) quand ce ne seroit qu'en interrogeant, donne à*

*Confucius le nom de Dieu ou d'Idole , les gens de lettres , qui sont ceux dont on parle ici , se moquent de lui , & le renvoient même avec indignation & avec mépris. Nous le voyons tous les jours , quoique parmi le Peuple grossier & ignorant il puisse arriver quelque chose de contraire.*

7. Monsieur Maigrot qui prétend que Confucius est l'Idole des gens de lettres , se contredit manifestement, puisqu'il les fait tous Athées. Or les Athées n'ont point d'Idoles , & c'est en cela qu'ils diffèrent des Idolâtres.

Par toutes ces preuves il n'y a personne qui ne doive être convaincu que les Chinois ne reconnoissent ni Confucius ni leurs Ancêtres pour des Dieux. Monsieur Charvot en est lui-même si persuadé, que dans sa Réponse non-seulement il en convient

avec les Jesuites , mais qu'il se plaint hautement de ce que l'Auteur de la Suplique au S. Pere a voulu faire accroire au monde que Mr. Maigrot & lui avoient soutenu le contraire. Voici de quelle maniere il exprime son chagrin. *Les Peres de la Compagnie nous font dire à Mr. Maigrot & à moi des choses fausses & absurdes , afin de pouvoir nous insulter & nous condamner par le témoignage de nôtre propre conscience. Nous n'avons jamais dit que les Savans de la Chine honorassent Confucius & leurs Morts comme des Dieux.*

<sup>b</sup> Cependant quiconque lira le texte qu'on a allegué ci-devant , verra que Mr. Charmot a déclaré en termes formels , que Confucius passe à la Chine pour une Divinité ; & il a confirmé

<sup>a</sup> Hist. Sin. pag. 296. <sup>b</sup> Ibid. pag. 403.

la même chose autant de fois qu'il a dit qu'on offre à ce Philosophe & aux Morts de véritables sacrifices. Mais que Monsieur Charmot se soit contredit, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Tel est le sort de tous ceux qui avancent des faussetés, s'ils ne sont bien sur leurs gardes. Il a donc grand tort de se plaindre que l'Auteur de la Supplique lui ait fait une calomnie. Mais pour le présent il nous suffit de dire qu'il est faux, qu'il est absurde par la confession même de Monsieur Charmot, que les Savans de la Chine mettent Confucius & les Morts au rang des Dieux; il est en cela du sentiment des Jésuites; & quand il n'en seroit pas, il en devroit être pour les raisons convaincantes que nous en avons apportées.

Mais que concluent de là les

Jesuites & ce qui est décisif dans une affaire de cette conséquence , sçavoir qu'on ne fait donc point de vrais sacrifices ni à Confucius ni aux Ancêtres ; qu'on ne leur consacre point de vrais Temples ; qu'on ne leur dresse point de vrais Autels. Car pour repeter ce que dit S. Augustin déjà cité par l'Apologiste des Dominicains : *Qui s'est jamais imaginé qu'on dût sacrifier qu'à celui ou qu'on sçavoit , ou qu'on croioit, ou qu'on feignoit être Dieu?* Or les Chinois , comme enfin Mr. Charnot le confesse , ni ne savent , ni ne croyent , ni ne feignent que Confucius & leurs Ancêtres soient vraiment des Dieux : ils ne leur offrent donc point de véritables victimes ; ce ne sont donc point de vrais Sacrifices que les honneurs qu'ils leur rendent à la maniere & se-

lon les Loix du païs ; on ne doit donc pas appeller leurs fales, des Temples, ni leurs tables des Autels ; les ceremonies qu'on y pratique ne sont donc point des Idolatries ; c'est donc quelque chose de faux & d'absurde que tout ce qu'on publie dans l'Europe, & ce qu'on écrit au Pape touchant cette Idolatrie qu'on impute aux Chinois Chrétiens ; Mr. Maigrot n'a donc pas dû reformer le Decret d'Alexandre V I L sur les contestations de la Chine, sous prétexte de vouloir détruire une Idolatrie imaginaire.

Monsieur Charmot forme une instance : *Quoique les Chrétiens, dit-il, ne regardent ni la Mere de Dieu, ni les Anges, ni les Saints comme des Divinités, le culte qu'ils leur rendent ne laisse pas d'être un culte Religieux : ainsi bien que les Chinois ne prétendent point hono-*

*rer Confucius ni leurs Ancêtres comme des Idoles , il ne s'ensuit pas que leurs ceremonies ne puissent être des actes de religion ; & si ce sont des actes de religion , elles sont au moins superstitieuses , & par consequent condamnables.*

A cette objection je répons : premierement , qu'on a fait voir clairement que ces sortes de ceremonies ne sont point des Idolatries , puisque ni Confucius ni les Morts ne sont nullement des Idoles ; qu'ainsi on n'a pu sans une évidente calomnie faire passer les Chinois Chrétiens dans toute l'Europe pour des idolâtres.

2. Je répons que les ceremonies dont-il s'agit , ne sont que des reglemens de Police ; qu'elles n'ont rien de commun avec la Religion ; & qu'on a eu tort de les décrier comme impies

& superstitieuses , du moins quant à la substance : car s'il arrive par accident qu'on y mêle quelque chose qui sente la superstition , les Chrétiens n'y prennent point part , ils protestent même contre quand il est besoin , & ils observent si exactement le Decret d'Alexandre V I L. qu'il n'y a rien à cet égard de plus net & de plus louable que leur procédé.

3. Je répons que les Fidèles honorent la Mere de Dieu , les Anges & les Saints à cause de la grace sanctifiante & des autres dons surnaturels que Dieu leur a communiqués , & que par cette raison le culte qu'ils leur rendent est un culte Religieux : mais qu'il en est tout autrement des Chinois à l'égard de Confucius & de leurs Ancêtres, puisqu'ils ne connoissent en eux nul-

le qualité qui soit au dessus de la nature & de la condition des hommes , & que s'ils ont de la veneration pour eux , ce n'est que par un motif de gratitude ou pour la science , ou pour la vie qu'ils en ont reçüe. Cet honneur étant donc civil , & ne regardant en nulle sorte la Religion , il n'est nullement sacrilege ni superstitieux.

4. Je répons que bien loin que les Chinois reverent dans Confucius & dans leurs Ancêtres une véritable & parfaite sainteté dont ils n'ont nulle connoissance , leurs vertus morales ne sont pas même ce qu'ils considerent le plus en eux dans l'honneur qu'ils leur rendent , quoiqu'elles puissent être l'objet d'un culte purement civil. Car soit qu'ils aient été gens de bien ou vicieux , ils leur rendent après leur

mort les mêmes honneurs avec les mêmes ceremonies instituées par les Philosophes , & ordonnées par les Empereurs pour le bien public. Ce qu'ils honorent dans Confucius , c'est sa doctrine plutôt que sa probité , comme on verra dans son lieu , & ils ne nient pas que même parmi leurs Docteurs , pour lesquels ils ont tant de veneration , il n'y ait eu des gens fort vicieux.

5. Je répons que suivant les Loix de l'Empire & les Livres Classiques de la Chine , ceux qui font des oblations en l'honneur de Confucius ou de leurs Ancêtres , ne leur demandent rien , & n'attendent rien d'eux : d'où il s'ensuit manifestement qu'ils ne reconnoissent rien en eux de surnaturel. Nous en avons une preuve demonstrative dans les textes suivans , que l'on a tiré du Livre

qu'ils nomment *Liki*, où il est traité des offrandes qui se font au premier esprit appelé *Xamti*, & aux autres Genies tutélaires du païs. *En leur faisant ces offrandes on implore leur secours, on leur rend des actions de grâces, & on les prie de détourner les malheurs dont on se croit menacés.* Pour celles qu'on adresse aux Morts, voici ce qui est marqué. *Dans les oblations qu'on fait en mémoire de ses Ancêtres, on ne leur demande rien.* Et plus bas : *La fin de ces oblations est de continuer à marquer l'amour qu'on porte tant à ses Parens qu'à ses Bien-facteurs même après leur mort, & de suppléer en quelque sorte au peu de soin qu'on a eu pendant leur vie de pourvoir à leur entretien, & de leur rendre l'obéissance qu'on leur devoit.* Il ne paroît rien de surnaturel, rien en cela que de civil.

Il est

Il est à remarquer dans le même Livre, que loin de leur demander quelque chose., on n'a pas même la volonté d'obtenir d'eux quelque heureux succès ou quelque bonne fortune. \* Il se trouve quantité de textes semblables, & les Adversaires ne se plaignent pas qu'on les ait falsifiés ou suposés.

Mr. Charmot répond à cela, qu'ils ne se doivent entendre que de la première institution des ceremonies, qui ne sont plus comme elles étoient au commencement. Mais il est sans doute que la coutume de ne rien demander à Confucius & aux Morts est toujours universellement la même ; & cela se prouve par le témoignage des Peres Ricci, Martini, Brancati, Intorcetta & le Favre ; & par la Réponse qu'a faite Mr. Aleonifsa touchant certaines prieres que

\* In Hist. Cult. Sin. pag. 220.

quelques particuliers sans autorité & sans aveu ont inferées dans les Livres de la Chine.

Il y a plus de cent ans que le Pere Matthieu Ricci parlant des Chinois : *Comme ils ne reconnoissent, disoit-il, rien de divin dans leurs Ancêtres, & qu'ils ne leur demandent ni n'attendent d'eux aucun bien, l'honneur qu'ils leur rendent ne peut être condamné comme un culte sacrilege.* Puis parlant de Confucius : *On ne le prie point, ajoute-t'il, on ne lui demande rien, on n'espere rien de lui.*

6. Je répons qu'il résulte de tout ceci, que les Chinois suivant l'opinion & la créance commune des gens de lettres, ne donnent à Confucius ni aux Mânes de leurs Ancêtres nulle puissance supérieure à celle du commun des hommes. Car du reste si quelques particuliers ou par er-

reur ou par malice pensent & agissent autrement, c'est à leur malheur; ils ne doivent imputer leur superstition qu'à eux-mêmes. Les abus qu'ils commettent en cela ne gâtent point des ceremonies, qui d'elles-mêmes sont innocentes; comme l'erreur & la superstition d'un assez grand nombre de gens grossiers, qui honorent les saintes Images d'une maniere differente de celle que prescrit le Concile de Trente, n'empêche pas que les Chrétiens mieux instruits ne puissent leur rendre un culte legitime.

7. Je répons que c'est en vain qu'on nous objecte qu'il y a des Ceremoniaux Chinois, où il se trouve des prieres qui s'adressent aux Défunts: car on fait que ces Ceremoniaux n'ont pas plus d'autorité parmi les Sçavans de ce pais-là, que les Livres here-

tiques en ont parmi nous , ou que selon la remarque de Monsieur Aleonissa , \* les prieres qui s'y trouvent , y ont été inserées par des gens sans commission & sans aveu : ainsi ce ne sont que des inventions de quelques particuliers ignorans & superstitieux , & l'on n'en doit pas rendre responsable toute la Nation. Tenons-nous-en à ce que disent les Auteurs anciens qui n'ont point été corrompus; nous y verrons en termes formels la condamnation de ces pratiques sacrileges & impies.

Je ne parle que de ceux qui n'ont pas été corrompus , & qu'on a eu soin de revoir & de corriger par autorité publique. *Car les plus sçavans Interpretes assurent qu'avec le temps il s'y est glissé beaucoup de choses apocryphes*

\* In suis Responsis.

& contraires à la vérité. C'est pour-  
 quoi parmi les Académiciens il y a,  
 dit le Pere Philipucci, \* quantité  
 d'habiles Censeurs, qui ont ordre  
 d'examiner soigneusement les Au-  
 teurs Classiques, & de distinguer  
 ce qui est vrai & authentique,  
 d'avec ce qui est faux & supposé :  
 ainsi nous devons user d'une grande  
 circonspection lorsque nous citons  
 quelques passages de ces Auteurs ;  
 parce qu'autrement il est difficile  
 de n'y être pas trompé. On a com-  
 posé, ajoute-t'il, un Traité fort  
 ample sur cette matière, lequel pa-  
 roîtra en son temps.

Il y a encore ici trois choses  
 à remarquer. La première est que  
 les Averfaires des Jésuites nom-  
 mēt prières de certains discours,  
 qui à proprement parler sont des  
 Eloges des Défunts, ou des sou-  
 haits que font les Enfans & les

\* Philipuccium in suo Præluđio c. 2. a. 2. p. 14.

Disciples pour marquer la joie qu'ils auroient de revoir , s'il étoit possible , ou leurs Peres ou leurs Maîtres. La seconde est , que les Chinois sont persuadés que ce qui cause la prospérité de l'Etat , & le bonheur des familles , c'est l'obéissance des sujets à leur Souverain , des enfans à leurs parens , des disciples à leurs maîtres , des femmes à leurs maris , &c. Or le soin qu'ils ont d'honorer les Morts comme s'ils étoient encore en vie , est ce qui contribue le plus à maintenir ce respect & cette obéissance qu'on doit avoir pour les vivans. Ainsi cette félicité de l'Empire , ce bonheur des familles qu'on leur promet quand il s'aquittent de leurs devoirs envers les Morts , on ne le leur promet que comme une suite de leur obéissance , & non pas comme un effet du pou-

voir & du mérite des Morts. La troisième enfin , que ce n'est point une superstition que d'espérer du *Xamti* , c'est à dire du premier Etre , qui est Dieu, quelque avantage temporel , pour avoir marqué sa reconnaissance envers ceux dont on a reçu la vie , non plus que pour avoir fait l'aumône aux Pauvres , qui sont des œuvres qu'on fait lui devoir être agréables.

8. Je répons que si Mr. Maigrot prétend qu'à la Chine les gens de lettres invoquent Confucius , & esperent de lui quelques graces , il se contredit lui-même , puisqu'il assure que ces gens-là ont toujours été Athées, & le sont encore aujourd'hui. Car ceux qui nient qu'il y ait un Dieu , n'ont garde de dire que les ames sont immortelles : & par consequent il faudroit qu'ils euf-

sent perdu le sens , s'ils leur demandoient & en esperoient quelque chose. Monsieur Maigrot, doit donc avoüer , qu'ils ne regardent ni Confucius ni leurs Ancêtres comme des Saints ou comme des Dieux.

9. Je répons que le P. Jean de Paz Dominicain certifie , ainsi que nous avons dit, non-seulement qu'on ne reconnoît à la Chine rien de divin dans Confucius , mais qu'on ne le croit pas plus puissant que les autres hommes. *Cette raison montre ( dit-il ) que ni la coûtume ni aucune loi du Royaume n'obligent de rendre à Confucius un culte religieux , & qu'on ne lui attribue ni divinité ni puissance.* De là vient que quelques Payens disoient en se moquant d'un Chrétien qui protestoit contre leurs ceremonies : *Vous figurez - vous donc que quel-*

qu'un de nous croit que Confucius est un Dieu , & qu'il a le pouvoir de faire du bien aux hommes ?

10. Je répons que le Pere Semedo ancien Missionnaire , parlant des ceremonies les plus solennelles qui se pratiquent à l'honneur des Morts : *Ces ceremonies ( dit - il ) ou ces obligations ne sont point de vrais sacrifices : car ils ne considerent leurs Morts ni comme des Dieux , ni comme des Saints. Ce ne sont que de simples témoignages du respect qu'ils se croient obligés d'avoir pour ceux qui leur ont donné la vie. Ces mots meritent d'être remarqués : Ils ne considerent leurs Morts ni comme des Saints. Ils sont decisifs en faveur des Chinois, & montrent qu'on ne les peut raisonnablement soupçonner de superstition & d'idolatrie.*

• *Par. 1. cap. 19. pag. 111.*

C iv

11. Je répons que Monsieur Alconissa, que les Adversaires des Jesuites disent être de leur sentiment à Rome sur l'affaire de la Chine, s'en explique néanmoins dans ses Réponses au Cardinal Casanate d'une manière qui confirme tout ce que nous avons prouvé dans cette question préliminaire. Car après avoir distingué la secte des gens de lettres d'avec celle des Idolâtres, il observe deux choses.

La première est, que les Athées, entre lesquels Monsieur Maigrot compte tous les gens de lettres, ne connoissent point de vraie sainteté, & qu'ils croient que quand l'homme meurt, il meurt tout entier, & est réduit au néant. Ainsi quoique Confucius pendant qu'il vivoit fût un modèle de toutes les vertus morales, en mourant il a tout perdu. *Non ri-*

*nonoscono santità, perche sieguono  
la Dottrina Ateistica, e pensano  
che morendo l'huomo, tutto finisce.  
Riconoscono questi in Confucio un  
aggregato di tutte le virtù per il  
tempo che visse, e non più.*

Remarquez ici avec Monsieur  
Aleonissa, que les gens de lettres  
sont si éloignés de reconnoître  
Confucius pour un Dieu ou pour  
un Saint, que parmi eux on ne  
fait pas même ce que c'est que  
vraye sainteté; & que s'ils esti-  
ment les vertus, ce sont celles  
qu'il avoit pendant sa vie, &  
dont il ne luy reste rien après sa  
mort. Qui ne voit combien cela  
est contraire à ce que disent &  
ce que repetent sans cesse Mon-  
sieur Maigrot & Mr. Charmot  
touchant la créance des gens de  
lettres sur le sujet du Philosophe  
Confucius? qui ne voit dis-je,  
cette manifeste contrariété? &

C vj

qui peut la voir sans indignation?

La seconde chose qu'observe Mr. Aleonissa, c'est que quelques particuliers du nombre des Idolâtres mettent Confucius au nombre des Idoles; qu'ils ne l'adorent pourtant pas ouvertement & par tout, mais en cachete & en quelques endroits seulement sans autorité publique, & contre la créance commune de toute la nation; encore ne donne-t'il pas cela pour constant. Voici de quelle maniere il en parle. *Mi pare che i Gentili veramente idolatri riguardano Confucio come un di loro Dei, benchè in publico e con autorità publica non sia frà quelli numerato, mà solo con privata autorità da questo ò da quello, in questo ò in quel luogo con autorità privata . . . . e contra il commune dell' Imperio per averlo impedito la setta litteraria.*

Il est donc clair par le témoignage de Mr. Aleonissa, que le sentiment commun des Peuples de la Chine, & des gens de lettres en particulier, est que ni Confucius, ni à plus forte raison les Ancêtres ne doivent point être honorés comme des Dieux, ni comme des Saints, c'est à dire, comme des hommes qui ayent eu la vraye sainteté que les Chinois ne connoissent point, & c'est là tout ce que nous voulions prouver dans cette question préliminaire. Car pour ce qu'on dit que quelques particuliers pésent & agissent d'une autre maniere, soit par erreur, soit par malice, cela ne fait rien pour les Adversaires des Jesuites, comme on l'a déjà prouvé, & qu'on le fera voir plus clairement dans la suite.

Je répons enfin que dans un

Traité composé exprés par des Missionaires anciens & fort entendus dans la langue du pais, on pourra voir un grand détail des ceremonies qui se font pour honorer la memoire de Confucius ; on y verra qu'elles ne sont point idolatres ni superstitieuses du moins quant à la substance, qui est tout ce que Rome demande, afin qu'ayant retranché celles où l'on voit de la superstition, on puisse permettre celles qui sont innocentes, suivant le Decret d'Alexandre VII.

Voilà, Monsieur, la question préliminaire de l'Apologie des Jesuites. Pour ce qui est du Traité dont je vous ai parlé, dès que je l'auray en ma disposition, je vous l'envoieray. Vous y apprendrez : Premièrement, que presque toutes les ceremonies que les Chinois ont inventées pour fai-

re honneur à Confucius & à leurs Ancêtres servent encore à honorer le mérite & la dignité des vivans 2. Que le mot de *Xim* dont les Missionnaires Europeens se servent pour exprimer la vraie sainteté, qui selon Mr. Aleoniffa est inconnuë aux Chinois ; que ce mot, dis-je, est d'une grande étendue , & signifie plusieurs choses ; & qu'à l'égard de Confucius , il est en usage pour marquer la profondeur de sa sagesse & de sa science. 3. Que les tableaux ou les écriteaux qu'ils nomment *le siège de l'ame* , ne s'appellent de ce nom que dans un sens figuré , parce qu'ils y écrivent ou le nom de Confucius , ou celui de leurs Morts , & que les noms les font souvenir des personnes , & ne leur aident pas peu à se les figurer comme si elles étoient présentes. 4. Que ce

n'est pas toujours par un motif de Religion que l'on jeûne, qu'on s'abstient de boire du vin & de quelques autres plaisirs d'ailleurs permis, puisque souvent on le fait pour une fin purement humaine & naturelle, sur tout dans les calamités publiques, & que plusieurs jeûnoient autrefois avant de venir payer le tribut à l'Empereur. 5. Que les animaux qu'on fait égorger, non par des Sacrificateurs, mais par des Bouchers la veille des jours destinés à célébrer la mémoire ou de Confucius ou de quelque Mort, ne sont nullement des victimes, non plus que ceux qu'on fait tuer par les Bouchers mêmes à la porte des Mandarins, & qu'on leur presente par honneur selon la coutume, principalement quand ils viennent de nouveau dans quelque province. 6. Qu'on

ne brûle la piece de foye qu'on a presentée , que pour obéir à la Loi , qui veut que l'on rende à Confucius les mêmes honneurs qu'aux Rois. Or un vêtement que le Roi a une fois porté , ne peut jamais servir qu'à lui seul.

Vous verrez dans ce même Traité plusieurs autres ceremonies qui s'observent dans les funerailles , & où s'il arrive qu'il entre quelque chose de superstitieux , on en défend tres-severement l'usage aux Chrétiens , qui protestent quand il est besoin , qu'ils les ont en abomination , suivant le Decret d'Alexandre VII.

Vous sçavez , Monsieur , que les ceremonies exterieures sont d'elles mêmes indifferentes ; qu'elles peuvent être ou religieuses , ou profanes ; & que ce qui les détermine le plus sou-

vent, c'est ou leur objet, ou l'intention de ceux qui les font, principalement dans les païs où la Loi divine n'ayant point encore été reçüe, n'a pas consacré ces sortes de ceremonies en les attachant au seul culte de Dieu. Il arrive quelque chose de semblable parmi nous ; car une profonde reverence qu'on peut faire & devant Dieu & devant un Roy, est religieuse d'un côté, & de l'autre ne l'est point. On encense de la même sorte le S. Sacrement & les personnes constituées en dignité, sans avoir égard à leurs vertus ni à leurs vices, & ce même honneur, on le rend non-seulement aux vivans, mais encore aux morts, & jusqu'aux cenotaphes & aux représentations dans nos Eglises.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'à la Chine il se fasse beaucoup

de choses qui passent ici pour des actes de Religion, & qu'on ne regarde là que comme des ceremonies profanes, & des reglemens de police. Le point essentiel en cette matière est, qu'on n'honore Confucius en ce pais-là, que parce qu'on le reconnoît pour le Prince des Philosophes; & les Morts, que parce que c'est d'eux que l'on a reçu la vie. Du reste on ne leur attribue ni divinité ni puissance qui soit au dessus de la nature; & c'est là le sentiment general de la secte des Savans, qui ne distinguent point en cela les gens de bien d'avec les méchans.

Comme je lisois dernièrement tout cela dans le Traité dont j'ay l'honneur de vous parler, je tombai d'abord sur un endroit qui montre ce que la Suplique présentée au Pape prouve claire-

ment, que les Chrétiens peuvent pratiquer en sûreté de conscience ces ceremonies si usitées dans la Chine, comme n'étant nullement suspectes d'idolatrie ni de superstition, même matérielle. C'est une conséquence certaine que l'Auteur de la Suplique tire de quelques principes que voici.

1. Tout le monde tombe d'accord que de foy il est permis aux Chinois de rendre quelque honneur civil à leurs Peres après la mort, & à Confucius le plus celebre de leurs Docteurs.

2. Cette sorte d'honneur qui de foy est innocente aussi bien que les ceremonies qui l'accompagnent, ne peut devenir mauvaise & superstitieuse que par l'intention perverse de ceux qui croient qu'il y a dans Confucius quelque chose de surnaturel & de divin.

3. Il est constant que les Chrétiens de la Chine ne reconnoissent ni divinité , ni vertu surnaturelle dans Confucius & dans leurs Morts ; & que par conséquent n'ayant point de mauvaises intentions dans les ceremonies qu'ils pratiquent pour les honorer , si ces mêmes ceremonies qui d'elles - mêmes sont innocentes , deviennent criminelles , il faut que cela vienne d'ailleurs que des Chrétiens.

4. Il est sûr aussi que des ceremonies absolument tolérables ne pourroient pas se tourner en un culte superstitieux , par une idolatrie seulement occulte des Chinois infideles , puisqu'étant cachée elle ne pouroit nuire qu'à ceux qui sont idolatres dans le cœur , ni faire au dehors aucun changement soit physique soit moral , dans l'état où est main-

tenant Confucius , & où sont les Morts.

5. Il est encore hors de doute , que l'idolatrie même extérieure & publique d'un petit nombre de personnes ne peut pas faire passer un homme mort pour un Idole dans l'esprit de tout un Peuple , ni par conséquent rendre criminelles les ceremonies legitiment instituées , & pratiquées communément par les Chinois en l'honneur de Confucius & de leurs Ancêtres. Quelques Heretiques ont adoré la sainte Vierge comme une Déesse ; mais leur malice ou leur ignorance n'a pas empêché les vrais Fideles de la reconnoître pour Mere de Dieu , & d'avoir pour elle une veneration profonde. Il se trouve encore quelquefois des Catholiques grossiers ; qui passent les bornes prescrites par le Con-

cile de Trente pour le culte des saintes Images. Peut-on dire que parce que cette troupe ignorante & superstitieuse en use autrement, il soit défendu aux autres de les honorer d'une manière sage & conforme aux loix de l'Eglise ? Apliquons ceci aux Chinois. Quand ~~il~~ y en auroit quelques-uns parmi eux, qui par ignorance ou par malice reconnoîtroient quelque chose de divin dans Confucius & dans leurs Mortés ; néanmoins tant qu'on sera persuadé que la créance commune des Chinois, & sur tout de leurs Docteurs, est que Confucius n'est point Dieu, comme on l'a prouvé invinciblement dans la question préliminaire, on sera contraint d'avoüer que les Chrétiens du païs peuvent l'honorer comme leur Maître, sans s'exposer au danger de tom-

ber dans l'idolatrie. Et ce qu'on dit de Confucius, on le peut dire avec encore plus de raison des autres Morts ; puisqu'au sentiment des Chinois il n'en est aucun qui mérite d'entrer en comparaison avec Confucius.

6. A fin donc qu'on pût justement défendre les ceremonies & les pratiques dont il est question, il faudroit qu'on scût que les Peuples de la Chine par autorité publique & d'un commun consentement regardent Confucius comme un Dieu, & qu'ils attribuent à leurs Morts une puissance plus qu'humaine ; & tandis que cela ne sera pas communément établi & reçu, les Chrétiens seront en droit d'user en cela de leur liberté ; les ceremonies seront censées à leur égard purement civiles, & l'on ne pourra leur en interdire l'usage, puisqu'on

qu'on n'y voit rien qui soit ni formellement, ni matériellement mauvais. Or on ne peut dire que Confucius & encore moins les Morts passent pour des Divinités parmi les Chinois; bien loin de cela, on est assuré du contraire, & la chose est si évidente, que Mr. Charmot se plaint de ce qu'on l'a injustement accusé aussi bien que Monsieur Maigrot, \* *d'avoir soutenu que Confucius & les autres Morts sont du nombre des Dieux de la Chine.*

Concluons donc que le sentiment commun des Chinois est, que ni leur Philosophe ni leurs Ancêtres ne sont nullement des Idoles; que par conséquent il est non-seulement probable, mais certain, qu'il n'y a point d'idolâtrie ni formelle ni matérielle dans la manière dont on les ho-

\* *Hist. cult. Sin. pag. 296.*

nore à la Chine ; qu'ainsi les Chrétiens peuvent en user librement sans aucun danger ni prochain ni éloigné de se rendre coupables d'idolatrie , ni même de superstition , étant hors de doute qu'ils ne rendent des honneurs publics à Confucius qu'à cause de sa sagesse & de son sçavoir , ni à leurs Peres & à leurs Ancêtres qu'à cause qu'ils en ont reçu la vie , sans avoir égard à leur vices ou à leurs vertus , & encore moins à la grace sanctifiante & aux autres dons surnaturels qu'ils ne connoissent pas , & que Dieu seul peut communiquer. Il est donc indubitable que toutes les ceremonies permises aux Chinois Chrétiens par le Pape Alexandre VII. n'étant que civiles , ne peuvent leur être des occasions d'idolatrie ni formelle ni materielle.

C'est donc là une opinion sûre en toute manière. L'Auteur de la Supplique à Sa Sainteté va encore plus avant ; car il soutient qu'on peut dire que non-seulement elle est plus sûre que l'opinion contraire , mais qu'elle est peut-être la seule qui soit véritablement sûre , & qu'entre les Prédicateurs de l'Évangile , ceux qui la condamnent sont dans un danger évident de faire des fautes très-considérables. En voici les preuves.

1. Cet Auteur suppose qu'on ne peut défendre aux Chinois Chrétiens de rendre à Confucius & aux Morts les honneurs accoutumés, sans fermer la porte de l'Évangile à une infinité de Païens, Cela a toujours paru certain aux plus célèbres Missionnaires, & même à ceux qui ont défendu comme des abus les cérémonies dont

D ij

il est question ; parce qu'ils se font faussement persuadés que c'étoient des marques d'un culte religieux. Les nouveaux Chrétiens l'ont dit cent & cent fois , & ont protesté qu'au jour du Jugement ils crieroient vengeance contre le zele cruel & inconsidéré de ceux qui pour une cause tres-legere , ou pour mieux dire sans aucun sujet, empêchent dans ce vaste Empire tant de Gentils de demander le Batême. Vingt-deux Confesseurs de J E S U S-CHRIST , bannis à Canton pour la Foi , ont reconnu & déclaré la même chose en pleine assemblée ; & le Pere Matthieu Ricci long tems avant eux s'en étoit assez expliqué , en marquant si distinctement l'attache que tous les Savans de la Chine , depuis le premier jusqu'au dernier , sans en excepter l'Empe-

reur, ont toujours euë pour leurs anciennes ceremonies. En un mot tous les Missionnaires l'ont éprouvé jusqu'à maintenant.

2. Il suppose que l'Eglise & le Saint Siège, & tous ceux qui par l'ordre du Vicaire de JESUS-CHRIST prêchent l'Evangile aux infidèles, sont obligés en conscience, & sous peine de péché, non-seulement de le leur prêcher : mais de prendre garde autant qu'il leur est possible à ne mettre nul empêchement à la Propagation de la Foi. \* *Allez, dit le Seigneur à ses Disciples, allez par toute la terre ; prêchez l'Evangile à tous les hommes. Ce précepte n'est pas seulement pour les Apôtres, il est aussi pour leurs Successeurs, & particulièrement pour ceux de S. Pierre, qui sont chargés du gouvernement de*

\* *Math. 16.*

toute l'Eglise. Ceux - ci depuis la naissance du Christianisme ont toujours eu soin non-seulement de ramener dans le bercail les brebis égarées; mais aussi d'en ouvrir la porte aux Gentils, en envoyant de toutes parts & jusqu'aux extrémités du monde des Prédicateurs zelés pour leur enseigner les principes de la Foi, & pour leur montrer le chemin du Ciel. *La Foi, dit l'Apôtre, entre par l'oreille dans le cœur, & l'on entend la parole de Jesus-Christ, quand elle est prêchée. Comment donc pourra-t-on croire en celui dont on n'a point entendu parler? Et comment en entendra-t-on parler, si l'on n'envoie point de Prédicateur?*

Ceux - là pechent donc grièvement contre un précepte si formel de Nôtre - Seigneur, qui ayant été envoyés par le S. Siège

\* Rom. 10.

pour annoncer nôtre sainte Loi aux Gentils , non-seulement ne le font pas , mais par des scrupules mal fondés , & par des craintes chimériques empêchent que d'autres ne s'emploient utilement à ce ministère.

De plus la Loi de la charité , tant envers Dieu , qu'envers le prochain , oblige les Prédicateurs, soit à la Chine soit ailleurs dans les pais éloignés , de procurer aux Infidèles les moyens de se sauver ; ils doivent par conséquent les instruire dans la Foi , qui est la base & le fondement du Salut. C'est donc pour eux une obligatiõ indispensable d'ôter tout ce qui peut faire obstacle à la conversion de ces Peuples ; de condescendre autant qu'il se peut à leur foiblesse ; d'exiger d'eux ce qui est de nécessité , & non pas ce qui est d'une

D iiii

plus haute perfection , dont-ils ne sont pas encore capables ; & d'imiter en cela même la conduite des Apôtres , des Saints Peres , & des Souverains Pontifes.

3. L'Auteur suppose ce qui a été clairement & solidement prouvé , que l'opinion de ceux qui approuvent les ceremonies de la Chine , ne peut engager dans aucune superstition ou idolatrie même materielle les Chrétiens qui se conduisent suivant le Decret d'Alexandre VII.

Ces principes ainsi posés, que s'ensuit il , sinon que ceux qui soutiennent le contraire , & qui par un vain soupçon d'une idolatrie , ou d'une superstition imaginaire , ferment la porte du Ciel à une infinité de Chinois ; que ceux-là , dis-je , sont en un danger manifeste de contrevenir

au précepte de la Charité dans une matière de la dernière importance, où il s'agit du salut de tout un Empire, & de transgresser ainsi le Commandement que Nôtre-Seigneur a fait à ses ministres de prêcher son Evangile à toutes les Nations du monde.

Savoir maintenant si ceux qui violent de si saintes Loix, les peuvent violer sans peché, ou par une ignorance invincible, ou sur quelque probabilité, c'est ce que nous laissons à décider au Souverain Juge. Quoi qu'il en soit, cette probabilité nous paroît fort légère, & cette ignorance fort aisée à vaincre.

Certainement pour peu qu'on fasse reflexion sur ce que nous avons dit des manieres & des coûtumes Chinoises, qui au sentiment des gens de lettres, & des plus habiles Docteurs, sont pu-

D iv

rement de police , on sera surpris de voir qu'il se trouve des esprits assez credules pour ajoûter foi à tant de faux bruits & de contes fabuleux qu'on a semés dans toute l'Europe sur l'idolatrie prétenduë des Chinois Chrétiens. Les fondemens de ceux qui sont persuadés que la pratique de ces ceremonies est innocente , se peuvent reduire à douze , qu'il suffira de toucher legerement , en attendant qu'on les voye bien plus étendus dans une plus ample Apologie.

Ils disent : Premièrement, que la question dont on parle tant aujourd'hui , a été long - temps examinée par les Jesuites dans plus de soixante-dix assemblées tenuës là dessus il y a plus de cinquante ans ; & qu'ainsi ce n'est pas témérairement qu'ils ont pris sur cela leur parti, ne l'ayant fait

qu'après une tres-exacte discussion.

2. Que ceux qui l'ont examinée, avoient demeuré à la Chine des vingt, des trente, des quarante, des cinquante ans.

3. Que ces Examineurs avoient acquis une parfaite connoissance des Lettres Chinoises, comme il paroît par un grand nombre de Livres qu'ils ont composés en Chinois avec beaucoup de solidité & d'élegance.

4. Qu'ils étoient d'ailleurs tres-habiles en Philosophie & en Théologie.

5. Que c'étoient des gens d'une insigne pieté, & que même quelques-uns d'eux avoient reçu des graces extraordinaires du Ciel.

6. Qu'ils n'étoient pas en petit nombre; qu'il s'en est trouvé plus de quatre-vingts, tous unis

D vj

dans les mêmes sentimens.

7. Que c'étoient des Religieux non seulement de la Compagnie, mais de quelques autres Ordres celebres, & nommément de saint Dominique ; qu'il y avoit même parmi eux des Evêques & d'autres personnes constituées en dignité.

8. Que l'on compte entre ceux-là vingt-deux Confesseurs de JESUS-CHRIST, bannis pour la Foi à Canton, où ils s'étoient souvent assemblés pour délibérer sur les affaires de la Chine, & particulièrement sur celle qui fait le sujet de cette dispute.

9. Que beaucoup de gens tres-habiles, soit Chrétiens, soit Infideles, ayant été fort souvent priés de dire leur sentiment sur ce point de controverse, ils ont répondu conformément à celui de la compagnie.

10. Qu'on a encore entre les mains les Livres chinois qui traitent fort amplement de ces sortes de ceremonies , & qui montrent que dès leur institution elles ont été purement civiles , & n'ont jamais eu nul rapport à la Religion.

11. Que l'autorité de ceux que Mr. Maigrot & Mr. Charmot allèguent pour soutenir leur opinion , n'est pas fort considerable par plusieurs raisons.

12. Qu'enfin la Sacrée Congregation & le S. Siège ont décidé absolument ce qui pouvoit y avoir de douteux en cette matiere.

Certainement ce que tant de gens d'un profond savoir & d'un mérite extraordinaire de divers Ordres & de diverses Nations , principalement de la chine , après une longue discussion fort

souvent réitérée , ont conclu & déterminé que les Chinois ne regardent ni Confucius ni leurs Ancêtres comme des Dieux ; qu'ils ne reconnoissent en eux nul pouvoir qui soit au dessus de l'homme ; que par conséquent ils ne leur érigent point de vrais Autels , ni ne leur font point de vrais Sacrifices ; que les honneurs qu'ils leur rendent ne regardent point la Religion , & ne font que des Reglemens de Police ; & qu'ainsi on doit les permettre aux nouveaux chrétiens , de peur de les éloigner de la Foi & du Salut , par un scrupule mal-fondé & sans une raison suffisante ; ce qui a , dis-je , été conclu & décidé de la sorte , a sans doute tout ce qu'il faut pour être cru comme vrai & comme certain d'une espece de certitude morale.

Voilà, Monsieur, en abrégé ce que vous vouliez savoir touchant l'affaire de la Chine : quand l'Apologie paroîtra, elle vous en apprendra davantage. J'espere qu'en attendant vous ne ferez pas moins favorable aux Jesuites, que vous l'avez été jusqu'ici. Pour ce qui est de leurs Adversaires, vous en jugerez comme il vous plaira. Vous êtes, comme je croi, assez convaincu qu'ils ont eu tort de décrier les Jesuites comme des auteurs d'idolatrie, parce que suivant le Decret d'Alexandre VII. ils ont permis aux nouveaux Chrétiens d'honorer à leur maniere leur Philosophe Confucius & leurs Ancêtres, ce fantôme d'idolatrie n'étant qu'une pure imagination.

Quant à l'idolatrie des Bonzes, qui est dans la Chine une

idolatrie réelle & véritable, personne ne peut douter que les Missionnaires de la Compagnie n'en aient toujours eu une extrême horreur, puisque Monsieur Charmot en tombe lui-même d'accord. Car quand on lui a demandé s'il connoissoit dans toutes les Provinces de ce grand Empire quelque idolatre converti par les Jesuites, à qui l'on n'eût pas commandé de fouler aux piés, de briser & de brûler ses Idoles; il a répondu franchement que non. \* *Et dans ce sens, dit-il, il est vrai que dès le commencement les Missionnaires de la Compagnie ont obligé les Néophytes de fouler aux piés, de briser & de brûler leurs Idoles; & souvent ils les ont eux-mêmes foulées aux piés, brisées & jetées au feu.*

\* Mr. Maigrot écrivant au Pa-

\* *Histor. Cult. Sinr. p. 182.* \* *Ibid. pag. 402.*

pe , assure en termes formels, qu'on ne peut dire sans une insigne calomnie qu'aucun Missionnaire de la Chine fasse profession d'une idolatrie grossiere & honteuse , ni qu'il y engage personne. Et sur la fin de son Mandement , par où il corrige le Decret d'Alexandre VII. il déclare \* que son intention n'est point de condamner ceux qui n'ont pas été jusqu'alors dans les mêmes sentimens que lui , & qui ont suivi une conduite toute differente de celle qu'il veut que l'on tienne à l'avenir. Car ce n'est pas merveille , dit-il , que dans ces sortes de controverses tous les Missionnaires n'aient pas été de même opinion , & que chacun dans la pratique ait suivi celle qui lui sembloit devant Dieu la plus conforme à la verité.

De là , Monsieur , vous infererez premierement, que les Mis-

\* Ibidem pag. 137.

sionnaires de la Compagnie , depuis leur entrée dans la Chine , ont toujours déclaré la guerre à la vraie idolatrie ; que par l'aveu même de leurs Adversaires ils ont foulé aux piés les Idoles , qu'ils les ont brûlées & jettées au feu ; que pour détruire cette superstition ils ont toujours été prêts de répandre mille fois leur sang ; qu'ils ont en execration l'idolatrie , & qu'ils la condamnent ouvertement comme contraire à quelque loi que ce soit , naturelle ou positive , divine ou humaine , canonique ou civile.

Vous infererez en second lieu , que ceux qui attaquent les Jesuites , confondent deux choses entièrement différentes , & que toutes leurs objections n'ont pour fondement qu'une fausse supposition , comme s'il étoit aussi assuré que certaines ceremonies de

la nature de celles qui se font pour Confucius, sont impies & idolatres, qu'il est assuré que les Loix défendent toutes les ceremonies où la vraie idolatrie a quelque part. De ces deux choses la seconde est si évidente par la lumiere naturelle, qu'on ne peut l'ignorer sans crime. La premiere est si éloignée de la certitude & de l'évidence, qu'elle est absolument fausse, & tenuë pour telle par un grand nombre de Missionnaires soit Jesuites ou non Jesuites, qui se sont donné la peine de l'examiner à loisir & avec beaucoup de soin, après avoir employé les trente, les quarante, les cinquante années à l'étude des lettres chinoises; après avoir consulté non seulement les Docteurs les plus habiles du pais tant chrétiens que Payens, mais encore leurs Au-

teurs classiques; en un mot après avoir apporté toute la diligence possible pour connoître la vérité.

Les Jesuites conviennent donc avec leurs Adversaires, qu'il faut avoir en horreur toutes les pratiques où il paroît quelque marque d'une véritable idolatrie : mais ils nient que les chinois adorent comme des Dieux Confucius & leurs Ancêtres ; ils nient qu'ils leur attribuent une parfaite sainteté & des dons surnaturels ; enfin ils nient hautement que les honneurs qu'ils leur rendent communement & selon les Loix de l'Empire, soient de vraies idolatries.

Vous conclurez en troisième lieu, que Mr. Maigrot a eu grand sujet de dire, *qu'encore que les Missionnaires de la Chine ne soient pas de son opinion, & qu'ils n'ayent*

• Ibidem.

*pas jusqu'ici pratiqué ce qu'il a dessein d'introduire, & ce qu'il veut leur faire garder à l'avenir, on ne doit pas blâmer pour cela leur procédé; parce, dit-il, qu'ils ont cru & mis en pratique ce qui leur sembloit devant Dieu le plus conforme à la vérité. Il ajoute, qu'il ne faut pas même s'étonner que dans cette sorte de dispute tous les Missionnaires n'aient pas été de même opinion.*

Mr Maigrot a donc bien vu qu'il y avoit en tout cela de l'obscurité. Car si les choses eussent été claires, il seroit étrange que des gens d'esprit & de vertu se fussent trouvé partagés dans leurs sentimens.

Vous conclurez en quatrième lieu, que les Missionnaires de la Compagnie dans la Chine non-seulement ne meritent point de blâme, mais qu'ils meritent beaucoup de louanges. Car peut-on

agir plus sagement dans les affaires douteuses , que de suivre l'opinion qui tout bien considérée paroît la plus vraie ? Aussi ont-ils jugé prudemment que quand même la chose ne seroit pas de soi évidente , il ne faudroit pas pour cela inquiéter les Chinois sur leurs ceremonies ordinaires , ni les leur défendre , lorsqu'on a tant de raisons de les croire tolerables.

Ils n'ont fait que suivre en cela l'exemple de la Sacrée Congregation , qui dans un Decret approuvé par le S. Siège en 1645 répondit à la troisième demande du P. de Moralez Dominicain , que *si les Chinois ayant prêté de l'argent , venoient à prendre quelque chose de plus que le principal , non pas directement dans la vue du prêt , mais à cause du peril & du risque où ils se seroient probable-*

*ment exposés , il ne faudroit point leur faire de peine là-dessus. Or il est seulement probable qu'en ce cas on peut recevoir quelque chose par dessus le principal, puisque plusieurs Théologiens croient ce contrat illicite.*

Quand donc il ne seroit que probable que les ceremonies des Chinois n'ont rien de superstitieux, ne faudroit il pas toujours dire suivant le principe de la Sacrée Congrégation, qu'on ne doit point les inquiéter sur cela? Beaucoup moins doit on leur en donner du scrupule, quand on fait que ce sentiment est le plus probable & le plus conforme à la verité. Il est même à remarquer qu'il y a bien de la difference entre ces deux choses : car pour l'affaire de la Chine, ce n'est qu'une simple question de fait, où il s'agit seulement de savoir si

les ceremonies de ce pais-là suivant leur institution , & suivant la pensée des Chinois les mieux instruits , sont purement politiques ; au lieu que ce qui regarde le prêt est une question de droit, où l'on demande si de soi indépendamment de l'intention de celui qui prête , c'est usure que de prendre quoique ce soit au delà du principal à cause du risque ou du peril où probablement on s'est exposé. Cependant la Sacrée Congrégation a défendu d'inquiéter les Chinois sur une pratique de cette sorte , quoique l'on dispute encore si elle est mauvaise ou non , pourvu qu'on soit assuré que probablement elle ne l'est pas. Combien moins faut il leur défendre des ceremonies indifferentes d'elles - mêmes , ou les condamner comme si elles devenoient absolument mauvaises ,

mauvaises, parce que quelques-uns en abusent ? sans doute que ces abus ne les gâtent point, & d'ailleurs il est certain que les Chrétiens ne les regardent que comme des actions purement civiles.

Que sera-ce donc si l'on considère que non-seulement il est probable, mais même tout-à-fait certain, que les Peuples de la Chine ne mettent point Confucius ni les autres Morts au nombre des Dieux, & qu'ils ne reconnoissent en eux rien de divin, rien qui soit au dessus de l'homme, comme nous vous l'avons fait voir clairement dans la question préliminaire ? Que sera-ce si l'on regarde qu'on ne peut ôter aux Chinois leurs ceremonies, sans mettre un obstacle invincible à leur conversion ? Que sera ce encore si l'on

E

songe qu'il est évident que l'opinion des Jesuites de la Chine n'est pas seulement plus probable que l'opinion contraire, pour bien des raisons prises en partie de la nature des choses, en partie de l'autorité, comme le Pere Dominique Sarpetri Dominicain prouve fort au long; mais qu'elle est encore plus sûre, & peut-être même la seule qu'on peut suivre en sûreté de conscience? Que fera-ce enfin si l'on vient à faire réflexion que les Adversaires des Jesuites ne peuvent s'opiniâtrer à soutenir leur sentiment, qu'ils ne s'exposent à un danger manifeste de pecher grièvement & contre la Loi divine, & contre la Loi naturelle, & contre les Loix de l'Eglise. Sans doute que qui pesera serieusement toutes ces choses, acordera aux Chi-

nois aussi-bien que les Jesuites toute liberté de pratiquer, comme ils ont fait jusqu'ici, leurs ceremonies ; & qu'il ne pourra s'empêcher de dire , qu'il n'y a rien de plus sage , de plus juste, & de plus capable de donner la paix à l'Eglise , que le Decret du Pape Alexandre.

Enfin vous conclurez qu'il ne faut blâmer ni les Missionnaires de la Chine qui croient en devoir user ainsi, ni les Chrétiens qui ayant appris dès leur enfance qu'on n'adore ni Confucius ni les Morts comme des Divinités, continuent à les honorer sans contrevenir en rien au Decret. Ils ont donc sujet de se plaindre de Monsieur Maigrot , qui dans les lettres qu'il écrit au Pape , dit qu'on peut justement douter , si presque tous les Chrétiens qui sont à la Chine , ne sont pas coupables

*d'idolatrie.* Car enfin si cela est, il faut de deux choses l'une, où que les Chrétiens de la Chine aient presque tous été convertis par les Jesuites ; ou que si d'autres Missionnaires en ont converti plusieurs, ils s'accordent dans la pratique avec les Jesuites, & permettent les mêmes choses. Mais les Adversaires des Jesuites sont acoutumés à se contredire ; & qui lira l'Apologie qu'ils ont composée, en sera surpris, & aura peine à le croire.

Vous voyez donc bien, Monsieur, de quelle importance est l'affaire dont il s'agit ; vous voyez ce que prétendent les Jesuites en se défendant, avec quel avantage on dispute là-dessus de part & d'autre, & combien il est sûr que les Chinois n'adorent point Confucius comme une Idole, ni leurs Ancêtres

comme des Dieux , ou comme des Saints ; qu'ils n'honorent Confucius qu'à cause des instructions qu'il leur a laissées, & leurs Ancêtres qu'à cause de la vie & des biens qu'ils en ont reçus ; qu'ainsi les honneurs publics qu'ils leur rendent selon la coutume du pais , sont tres-éloignés de toute sorte de superstition ; & qu'ils peuvent les leur rendre avec toute liberté sans être idolâtres, puisqu'après toutes les informations nécessaires le Pape Alexandre VII. les a permis , pourvu qu'on ait soin d'en retrancher ce que les Gentils avec le temps y ont pû mêler de superstitieux , & que quand les Payens y font en effet quelque superstition , les Chrétiens protestent contre , qu'ils la desapprouvent, & qu'ils n'y prennent point de part. Après cela

E iij

vous reconnoîtrez de bonne foi, que dans les ceremonies Chinoises il n'y a pour les Chrétiens nul danger ni prochain ni éloigné ou d idolatrie ou de superstition même materielle ; & qu'enfin il est tres - constant qu'on ne sçauroit en interdire l'usage aux Chinois , sans fermer la porte de l'Evangile à une infinité de Payens ; que par consequent ceux qui les condamnent , s'exposent à pecher grièvement contre le précepte de la Charité , tant envers Dieu qu'envers le prochain.

Vous entrerez donc volontiers , Monsieur , dans les sentimens des Jesuites, & vous avouerez que leur opinion est non-seulement la plus probable & la plus conforme à la verité , mais encore la plus sûre, & peut-être même la seule qui soit vraye-

ment sûre. En voilà assez. Je suis,

---

*S E C O N D E L E T T R E*  
*sur le même sujet.*

**M** O N S I E U R ,

Comme vous m'avez marqué que vous seriez bien aise de voir le Decret d'Alexandre VII. que vous avez raison de regarder comme une piece essentielle dans l'affaire de la Chine qu'on examine à Rome, & que la plupart de ceux qui ont lû la Lettre Latine que j'ay pris la liberté de vous adresser, demandent le même Decret; j'ai cru devoir le joindre à la traduction Française qu'un de mes amis a faite de cette Lettre, & vous com-

E iiij

muniquer en même-tems quelques reflexions que j'ay trouvées là - dessus dans l'Apologie des Missionnaires Jesuites.

Le Pape expose d'abord dans ce Decret les demandes qu'avoit faites en 1645. le Pere de Moralez Dominicain à la Sacrée Congregation touchant les honneurs qu'on rend à la Chine au Philosophe Confucius & aux Ancêtres, avec les réponses de la même Congregation. Sa Sainteté ajoute, que lorsqu'on répondit de la sorte à Moralez, les Jesuites de la Chine n'avoient pas été entendus : après quoi elle marque les demandes proposées en 1656. par le Pere Martinus Jesuite, avec les réponses qu'on y fit, & que le S. Siège aprouva.

*Première Reflexion.* Vous verrez, Monsieur, dans les deman-

des du Pere Moralez, que ce Dominicain confond deux questions de fait, qu'il est important de bien distinguer. La premiere, quelles sont les ceremonies exterieures dont on use à la Chine pour honorer Confucius & les Ancêtres; si par exemple on allume des bougies, on fait des reverences, &c. devant les petits tableaux de bois où sont écrits leurs noms. La seconde, quelle est l'intention & le sentiment des Chinois lorsqu'ils honorent ainsi Confucius & leurs Ancêtres; s'ils prétendent révéler en eux quelque chose de divin, ou respecter seulement dans l'un la qualité de Maître de l'Empire à cause de la doctrine qu'il y a autrefois enseignée, & dans les autres celle de Pere ou d'Ayeul pour avoir reçu d'eux l'être & la vie.

E iv

Il est aisé de prononcer sur la première de ces deux questions, les yeux pouvant en être les juges : elle est d'ailleurs peu importante pour décider s'il y a de l'idolatrie ou non dans ce culte, les ceremonies exterieures étant ordinairement d'elles-mêmes indifferentes pour être un culte ou politique ou religieux.

Il n'en est pas de même de la seconde question, qui n'est pas moins difficile qu'importante. Elle est difficile; car il s'agit de sçavoir quel est le sentiment commun de la Nation touchant le Philosophe Confucius & les Ancêtres; s'ils sont universellement regardés comme des Dieux dans l'Empire, ou si on ne reconnoît en eux rien que d'humain.

Or ce n'est pas assez pour s'in-

struire sur cela d'avoir des yeux; il ne suffit pas même d'interroger quelques ignorans ou quelques impies; il est nécessaire de consulter là-dessus les sçavans de la Nation, & ceux qui y passent pour des gens de probité; il en faut consulter un grand nombre, & dans les différentes Provinces de l'Empire; il faudroit même pouvoir lire les Livres classiques, & les entendre; afin de remonter jusqu'à la première institution de ces coutumes, d'examiner les regles qui en ont été données, de pénétrer le sens de la Loi & l'intention des Législateurs; ce qu'il n'est pas possible de faire sans être habile dans la langue Chinoise, qui est de toutes les langues la plus difficile à apprendre, étant composée de plus de cinquante mille caracteres.

Cette seconde question de fait n'est donc pas si aisée à décider: elle est néanmoins d'une extrême conséquence dans l'affaire dont il s'agit, & c'est de là uniquement que dépend la question de droit. Car si les Chinois ont intention d'honorer par ces sortes de pratiques quelque chose de divin ou dans Confucius ou dans leurs Ancêtres, il est hors de doute qu'on doit les regarder comme des cérémonies superstitieuses ou idolâtres. S'ils ne reconnoissent en eux rien de divin, mais qu'ils prétendent seulement donner par là des marques de leur reconnoissance à leurs Parens pour la vie qu'ils en ont reçue, & à Confucius pour la doctrine qu'il leur a laissée, il n'est pas moins constant que toutes ces pratiques extérieures ne renferment

qu'un culte purement civil, qui n'a point de rapport à la Religion.

*Seconde Reflexion.* La faute essentielle que fit le Pere Moralez en 1645. & celle que font encore aujourd'hui les Adversaires des Jesuites dans tous les Libelles qu'ils publient & qu'ils répandent par tout, c'est qu'ils confondent ces deux questions, comme s'il étoit également certain que les Chinois usent à l'égard de Confucius & de leurs Ancêtres des ceremonies exterieures dont nous parlons, & qu'ils en usent pour les honorer comme des Dieux. C'est pour cela que ce Dominicain assura positivement la Sacrée Congregation, comme il est exposé dans la premiere partie du Décret d'Alexandre VII. que les Chinois offroient deux fois

l'année un sacrifice solennel à Confucius dans son Temple & sur ses Autels , & qu'ils sacri-  
 fioient aussi de même à leurs An-  
 cêtres par le ministère des Prê-  
 tres pour en obtenir plusieurs  
 graces. Ce qui est merveilleux ,  
 c'est que n'y ayant point d'ido-  
 latrie plus grossiere que celle  
 d'offrir des sacrifices à d'autres  
 qu'au vrai Dieu , & que ce Pere  
 suposant qu'on commettoit cet-  
 te impieté dans toute la Chine,  
 il demandoit froidement à la  
 Sacrée Congregation, si on pou-  
 voit la permettre aux Chrê-  
 tiens. Pour peu qu'un Fidèle  
 soit instruit des premiers prin-  
 cipes de la Religion , il voit  
 clairement ce que la Sacrée  
 Congregation devoit répondre,  
 & ce qu'elle répondit en effet  
 au Pere de Moralez , qu'il n'é-  
 toit pas permis à un Chrétien ni

de sacrifier à d'autres qu'au vrai Dieu, ni d'assister à de pareils sacrifices. Mais on peut dire que jamais information ne fut plus fausse que celle de Moralez, qui étant sur tout en ce tems-là peu capable de connoître les vrais sentimens des Chinois touchant Confucius & leurs Morts, & n'en jugeant que par les dehors, confondoit, comme j'ay dit, ces deux questions de fait qu'on doit bien distinguer, si on ne veut après s'être trompé soi-même, tromper encore les autres.

*Troisième Reflexion.* Quoique la Sacrée Congregation ne pût se défendre de répondre comme elle fit à de pareilles demandes, le Pape ne laissa pas de faire entrevoir qu'il se desioit de la verité des faits, en déclarant qu'il vouloit qu'on se tint à

ces réponses-la jusqu'à ce que le Saint Siège en eût autrement ordonné. Il est évident que si le Pape eût regardé ces faits - là comme constans , il ne se seroit pas expliqué de la sorte , puisqu'il ne seroit pas possible en ce cas-là d'en ordonner jamais autrement.

*Quatrième Reflexion.* Le Pape Alexandre VII. après avoir ouï dix ans après le P. Martinius Jesuite sur les ceremonies de la Chine , & étant résolu de prononcer en sa faveur , voulut qu'ô inferât dans le Decret qu'il fit ou qu'il approuva , ce qui avoit été proposé par le Pere de Moralez Dominicain en 1645. contre Confucius & les Ancêtres , afin que tout le Monde Chrétien & ses successeurs dans la suite fussent convaincus que le S. Siège n'avoit point ignoré

ce qui s'étoit dit là-dessus à Rome dix ans auparavant contre les pratiques des Chinois ; & qu'ainsi il ne prononçoit en faveur des Jesuites qu'après une mure délibération , & qu'après avoir entendu les deux parties.

*Cinquième Reflexion.* Il ordonna même positivement qu'on déclarât en termes précis dans ce deuxiême Decret , que lorsqu'on avoit fait le premier , les Missionnaires de la Compagnie de Jesus qui étoient à la Chine, n'avoient pas été entendus : *Cùm Missionarii Societatis Jesu in prad. Etâ Regno tunc temporis auditi non fuerint.* Ce sont les termes du Decret , qui renferment une sage précaution du S. Pere, dont les Jesuites pouroient avoir quelque droit de se prévaloir ; & ceux qui ne veulent pas s'aveugler , ne voyent que trop la dif-

ference que Rome a mise elle-même entre ces deux Decrets, celui de 45. & celui de 56.

*Sixième Reflexion.* Le P. Martinus découvrit sans peine l'illusion où le Dominicain étoit tombé en confondant les deux questions de fait dont je viens de parler. Il reconnut franchement que les Chinois rendoient de grands honneurs à leurs Ancêtres ; qu'ils faisoient de profondes reverences devant leurs Images ; qu'on allumoit des bougies sur l'Autel , ou plutôt sur la Table où elles étoient ; qu'on y brûloit des parfums ; qu'on offroit à ces Parens morts , comme s'ils étoient encore vivans , du vin , des viandes , &c. Mais en même-temps il fit voir par une foule de témoignages des anciens Missionnaires qui avoient vécu trente & quarante ans

dans la Chine, & qui avoient examiné les choses avec tout le soin & toute la diligence imaginable, ayant consulté là-dessus les Sçavans dans toutes les Provinces de l'Empire, & lû avec application tous les Livres classiques qui traitent de ces matières. Il fit, dis-je, voir clairement que les Chinois ne reconnoissent rien de divin ni dans le Philosophe Confucius, ni dans les Ancêtres : que selon les loix du Royaume & la coûtume universellement reçüe & approuvée ils ne leur demandent rien : qu'ils n'honorent dans le premier que son éminente doctrine, & dans les autres que le principe de leur être : & qu'ainsi ces prétendus sacrifices dont le Pere Moralez avoit parlé, ne sont que des presens que les Chinois offrent à leur Maître &

& à leurs Ancêtres comme s'ils étoient encore vivans , selon la coutume du pais : que ce qu'il a appelé Temples , ne sont que des salles auxquelles on ne sçauroit donner ce nom qu'en parlant fort improprement , comme lorsqu'on dit le Temple de l'Eloquence , le Temple de la Sagesse : & que ce qu'il appelloit Autels , ne sont que de simples Tables fort communes , dont on se sert à toute sorte d'usage.

Voilà ce que le Pere Martinius prouva par des témoignages authentiques à la Sacrée Congregation. Voilà ce qu'on voit encore aujourd'huy bien étably dans les Ouvrages des Trigault , des Semedo , des Rubins , des Brancati , des Favres des Intorcetta , des Gabiani , des Philippucci. Voilà ce que Mon-

sieur Charmot devoit confesser de bonne foi , après avoir déclaré si hautement qu'il est faux qu'on honore à la Chine Confucius & les Ancêtres comme des Divinités. Ne seroit-ce pas les honorer comme des Divinités , que de leur offrir des sacrifices ? \* *Res falsas & absurdas*, dit - il , *mibi ac Reverendissimo Domino Maigrot affingunt Patres Societatis , ut nobis insultent , & tanquam propria conscientia iudicio condemnatos traducant. Nusquam diximus Confucium à Sinis litteratis coli ut Deum , Mājores coli ut Numina.*

*Septième Reflexion.* Comme il n'étoit pas néanmoins possible que dans la suite des temps l'ignorance ou la corruption n'introduisît parmi des pratiques innocentes certaines ceremo-

\* *Hist. cult. Sin. pag. 296.*

nies superstitieuses, le P. Martinus ne dissimula pas à Rome qu'il étoit arrivé quelque chose de semblable; & comme cela pouvoit faire de la peine, c'est sur tut là-dessus qu'il interrogea le S. Siège, afin d'apprendre de qu'elle maniere les Chrétiens de la Chine en devoient user. Il déclara sans doute qu'il se trouvoit quelquefois des particuliers, qui faisoient quelques prières aux Morts, quoique cela fût contre les loix; qu'après la ceremonie où les Chinois honorent leurs Ancêtres, il y a des Payens qui brûlent hors de la salle de la Monnoie de papier, comme si elle devoit être utile à leurs Parens en l'autre monde. Il expliqua d'autres pareilles superstitions, qui peuvent quelquefois s'y pratiquer. Surquoi il demanda des regles qu'on au-

roit soin de faire observer aux Chrétiens ; ou plutôt il exposa à la Sacrée Congregation ce qu'on leur avoit deffendu.

C'est sur cela que le S. Siège prononça qu'on pouvoit tolerer dans les nouveaux Chrétiens de la Chine l'usage de ces ceremonies envers leurs Morts : qu'ils pouvoient en user même avec les Payens , en évitant néanmoins toutes les pratiques superstitieuses : qu'il leur étoit aussi permis d'y assister avec les Gentils , quand même il arriveroit qu'ils y fissent quelque superstition, pourvu néanmoins qu'il n'y eût pour les Fideles aucun danger de se pervertir , qu'ils ne pussent s'en éloigner sans s'attirer la haine de leur famille, & qu'ils fissent en ce cas-là leur profession de foy & leur protestation. Voilà ce que le

Saint Siège a déterminé sur cela.

*Huitième Reflexion.* Il n'ya rien de plus sage, de plus juste, ni de plus Chrétien que ce Decret-là du S. Pere. Il pourvoit aux interets de la Religion, en défendant d'un côté tout ce qu'il peut y avoir de superstitieux dans ces pratiques, & en laissant de l'autre côté la porte de l'Evangile ouverte à tous les Chinos par l'usage qu'il accorde aux nouveaux Chrétiens des ceremonies innocentes. Il condamne par là ce qui doit être condamné; il tolère ce qui peut être toleré, disons mieux, ce qui doit être toleré. Car enfin on est quelquefois obligé en conscience, & sous peine de peché, à permettre ce qui de soi-même est indifferant: & s'il est vray, comme on en tombe

be communement d'accord , que c'est fermer la porte de la foy & du salut à une infinité de Chinois , que de leur deffendre l'usage de ces ceremonies ; on ne peut sans offenser Dieu. le leur deffendre , supposé qu'elles ne soient pas mauvaises , comme on croit l'avoir suffisamment prouvé.

*Neuvième Reflexion.* Le Pape Alexandre VII. a suivi en cela l'exemple de ses Précecesseurs , qui ont eu dans tous les Siécles toute la condescendance possible lorsqu'il étoit question d'annoncer JESUS-CHRIST aux Juifs & aux Gentils , persuadés qu'un zele indiscret pouvoit infiniment nuire à l'Evangile sous le specieux prétexte d'une plus grande perfection. Prenez la peine de lire le chapitre 21. des Aêtes des Apôtres , & vous verrez avec

F

étonnement jusqu'où S. Paul poussa la complaisance en faveur des Juifs convertis, & pour attirer avec plus de douceur & d'efficace ceux qui ne l'étoient pas encore. \* Voici ce que S. Gregoire le Grand prescrivait à S. Augustin l'Apôtre des Anglois. *Ne renversez pas ( leur disoit-il ) les Temples des Idoles, mais consacrez-les au vrai Dieu : les Néophytes retourneront plus volontiers dans les mêmes lieux où ils avoient coutume de s'assembler avant leur conversion. Ils celebrent des Fêtes, où après avoir immolé des bœufs à l'honneur des Demons, ils se réjouissent entre-eux. Il ne faut pas les priver de toute joie : permettez-leur de célébrer les Fêtes des Martyrs en faisant des especes de Temples à l'entour des Eglises, & qu'ils y égorgent leurs bœufs, non pas pour*

\* Bede l. 1. Hist. Anglic. c. 30.

*sacrifier aux Démons comme auparavant, mais pour en faire des festins de joie avec action de grâces : car il est impossible (dit-il) de réduire si-tôt sur toutes choses des esprits encore rudes & grossiers. Nam duris mentibus simul omnia abscindere impossibile esse non dubium est.*

C'est dans le même esprit que la Sacrée Congrégation dans son Decret de 1645. déclara qu'on pouvoit permettre ce qui n'a que l'air d'un culte civil, ou ce qui peut y être rapporté.<sup>2</sup> C'est pour le même dessein que dans l'instruction qu'elle donna aux Vicaires Apostoliques lorsqu'ils furent destinés aux Indes, elle leur recommande de ne point changer les coutumes ni les pratiques de ces pays.

<sup>2</sup> Exclufis sacrificiis & altari verè & proprie dicto, cetera quæ redolent tantummodò cultum civilem, aut possunt ad illum reduci, permitti. posse. Act. 15. Quasitum.

*là, à moins qu'elles ne soient très-manifestement contraires à la Religion & aux bonnes mœurs.*<sup>b</sup>

C'est dans la même vuë qu'elle a jugé qu'on ne devoit point inquiéter les Chinois sur ce qu'en prêtant leur argent ils exigent quelque chose au delà du principal, non pas précisément pour le prêt, mais à cause du risque où ils s'exposent probablement en le prêtant, comme je l'ay remarqué dans ma premiere Lettre. A combien plus forte raison doit-on permettre aux Chinois Chrétiens l'usage de leurs anciennes ceremonies à l'égard du Philosophe Confucius & de leurs Ancêtres, en retranchant ce qu'on pourroit dans la suite des temps y avoir ajouté de su-

<sup>b</sup> Nullâ ratione suadere illis populis ut ritus suos, consuetudines & mores mutant, modò ne sint apertissimè religioni & bonis moribus contraria.

perstitieux. C'est aussi ce que déclare le Pape Alexandre VII. dans le Decret qui suit.

---

*Réponses de la Sacrée Congregation de l'Inquisition generale, approuvées par N.S.P. Alexandre VII. sur les Demandes proposées par les Missionnaires de la Compagnie de Jesus à la Chine l'an 1656.*

**Q**uelques Missionnaires du Royaume de la Chine proposerent en l'année 1645. à la Sacrée Congregation de la Propagation de la Foi les doutes suivans, avec quelques autres questions : & le Saint Pere ayant ordonné que tout fût envoyé à la Sacrée Congregation de la suprême & generale Inquisition, après que les Theologiens

F ñj

*Qualificateurs ont eu dit leur avis, elle a répondu à tous en particulier de la manière qui s'ensuit. On trouve ici les doutes du Pere de Moralez avec les réponses; on n'en raporte que deux, qui regardent Confucius & les Morts.*

**DEMANDE DU P. MORALEZ.**

*Dans ce Royaume les Chinois reconnoissent pour Maître un nommé Kùm fù çù, habile dans la Philosophie morale. Il y a long temps qu'il est mort; mais sa doctrine, ses regles & ses instructions lui ont acquis une veneration si universelle dans tout l'Empire, que les Rois & les particuliers de quelque rang & condition qu'ils soient, se le proposent à imiter & à suivre du moins dans la speculation, & l'honorent & le louent comme un Saint. Il y a des Temples erigés en son honneur dans toutes les Villes & dans toutes les Bourgades; les Gouverneurs*

sont obligés d'offrir deux fois l'an dans son Temple un sacrifice solennel, & d'y faire eux mêmes l'Office de Prêtres : ils en font aussi d'autres sans solennité pendant le cours de l'année, deux fois par mois. Quelques-uns des gens de Lettres y assistent pour servir dans le sacrifice. Les choses que l'on y presente, sont un Cochon entier qu'on a tué, une Chevre entiere, des Cierges, du Vin, des Fleurs, des Parfums, &c. Item tous les gens de Lettres, quand ils reçoivent les degrés, doivent entrer dans le Temple, y faire des genuflexions, & offrir devant son Autel des Cierges & des Parfums. Tout ce culte, ce sacrifice & cet honneur, selon l'intention formelle de tous ces Peuples, tend à marquer leur reconnoissance pour les bonnes instructions & la science qu'il leur a laissées, & à obtenir de luy par ses merites les avantages

de l'esprit , du jugement & de la sagesse.

On demande si les Gouverneurs qui sont Chrétiens ou qui le seront , & les gens de Lettres peuvent entrer dans le Temple susdit , lorsqu'on les y force ; s'ils peuvent offrir ce sacrifice , ou y assister , ou faire les genuflexions devant cet Autel , ou recevoir des viandes immolées , & du reste des choses qui y sont présentées , ou principalement que ces Infideles croient que ceux qui mangent des choses ainsi immolées avancent beaucoup dans les lettres & dans les degrés. On demande encore s'il leur est permis de faire tout cela en portant une Croix dans leurs mains de la maniere dont on l'a dit dans le doute précédent. La raison est que si on le leur défend, le Peuple fera du bruit , les Ministres de l'Evangile seront exilés , & on empêchera absolument la conversion des Peuples.

## R E P O N S E.

*Le sentiment des Qualificateurs a été que cela étoit illicite , & qu'on ne pouvoit le permettre aux Chrétiens sous aucun des prétextes contenus dans la Demande.*

## D E M A N D E.

*Les Chinois ont une coutume qu'ils observent inviolablement , comme une instruction qui leur a été laissée par leur Maître Kùm fù çù ; c'est que par toute la Chine ils ont des Temples erigés & dédiés à leurs Ancêtres & à leurs Parens deffunts. Tous ceux qui sont de la famille s'assemblent dans leur Temple deux fois l'année pour faire des sacrifices solennels à leurs Ancêtres avec beaucoup d'apareil & de ceremonies. Ils placent l'Image ou le Portrait du Pere ou de leur Ayeul deffunt sur un Autel orné de quantité de Cierges , de*

*Fleurs & de Parfums.* Un des assistans fait l'Office de Prêtre dans ce sacrifice ; d'autres font l'Office de Ministres. Ils offrent des viandes , du vin, des cierges, des Parfums, des têtes de chevres, &c. L'intention commune de ces Peuples dans ce sacrifice est de marquer à leurs Ancêtres leur reconnaissance, leur veneration & leur respect à cause des biens qu'ils en ont reçus, & de ceux qu'ils espèrent en recevoir. C'est pourquoi ils se prosternent devant l'Autel, & font plusieurs prieres pour demander la santé, une longue vie, l'abondance des fruits de la terre, une nombreuse posterité, toute sorte de bonheur, & la délivrance de toutes sortes d'adversités. Ils font le même sacrifice dans leurs maisons & aux sepulcres des Morts, quoiqu'avec moins de solennité. On demande si les Chrétiens

peuvent assister à cette sorte de sacrifice par fiction seulement & à l'exterieur comme on a dit ci-dessus, ou exercer quelque fonction, étant mêlés avec les Infideles, soit dans le Temple, soit à la Maison ou au Tombeau, en public ou en particulier : & en quelle maniere on pourra le permettre à ces Chrétiens dans la crainte qu'ils ne renoncent à la Foy, si on leur deffend absolument de le faire, ou pour mieux dire, qu'ils ne renoncent exterieurement au Christianisme.

### REPONSE.

L'avis des Qualificateurs a été qu'il n'étoit nullement permis aux Chrétiens de la Chine d'assister par fiction ou à l'exterieur aux sacrifices qu'on fait pour honorer les Ancêtres, ni à aucune des autres ceremonies superstitieuses que les Gentils pratiquent à leur égard,

bien moins d'exercer aucune fonction dans ces sortes de ceremonies.

Mais les Missionnaires de la Compagnie de Jesus à la Chine n'ayant pas été ouïs en ce temps-là, ils ont proposé l'année dernière 1655. à la Sacrée Congregation de la Propagation de la Foy quatre demandes, où le fait est exposé d'une autre maniere; ainsi qu'on le voit dans chacune de ces demandes. L'affaire a été renvoyée par ordre de N. S. Pere à la Sacrée Congregation de l'Inquisition, laquelle après avoir entendu les suffrages des Qualificateurs, a répondu de la maniere qui s'en suit.

### I. DEMANDE.

On demande en premier lieu si les Missionnaires doivent insinuer aux nouveaux Chrétiens, aussitôt qu'ils les batifent, les preceptes du droit positif, comme portant obligation sous peine de peché mor-

tel , en ce qui regarde les Jeûnes ;  
l'Observation des Fêtes , la Con-  
fession & la Communion annuelle.

La raison qu'il y a d'en douter ,  
c'est : Premièrement, à l'égard du  
Jeune , que les Chinois sont accou-  
tumés dès leur enfance à manger  
trois fois le jour ; à quoy ils sont  
obligés à cause de la legereté de  
la nourriture dont ils usent : & de  
plus que les Magistrats seroient  
contraints d'aller à jeun à leurs  
Tribunaux , où ils demeurent de-  
puis les huit heures du matin jus-  
qu'à deux heures après midi , ce  
qui leur seroit entierement impos-  
sible. 2. A l'égard des Fêtes , de  
la Confession & de la Communion ,  
les raisons que l'on a de douter  
sont , que la plus grande partie  
des Chrétiens est dans la necessi-  
té de travailler pour gagner sa  
vie ; & que souvent ils sont for-  
cés par les Mandarins Payens à

plusieurs corvées les jours de Fêtes : que même les Mandarins Chrétiens sont obligés sous peine de perdre leurs charges, de se trouver à leurs Tribunaux les jours qu'on Fête parmi nous : que les Missionnaires sont en petit nombre, & le Royaume d'une tres-vaste étendue ; & qu'ainsi il y a plusieurs Chrétiens qui ne peuvent avoir de Messe aux jours de Fêtes, ni se Confesser & Communier tous les ans.

### REPONSE.

La Sacrée Congregation, suivant ce qui vient d'être proposé, a jugé que le droit positif Ecclesiastique en ce qui regarde les Femmes, l'Observation des Fêtes, la Confession sacramentelle, & la Communion de chaque année, doit être proposé aux Chinois Chrétiens par les Missionnaires, comme portant obligation sous peine de pe-

ché mortel : qu'on peut néanmoins leur expliquer en même-temps les raisons qui peuvent exempter les Fideles de l'observance de ces préceptes : qu'on peut aussi avec permission de Sa Sainteté donner pouvoir aux Missionnaires de les en dispenser , mais seulement dans les cas particuliers , lorsqu'ils le jugeront à propos.

## II. DEMANDE.

On demande en second lieu , si en baptisant les personnes adultes de l'autre sexe on doit user de toutes les ceremonies du Batême. De plus , s'il suffit d'administrer le Sacrement de l'Extrême-Onction seulement à celles de ce sexe qui le demandent. De plus , si lors même qu'elles l'ont demandé , on doit le leur refuser , quand on juge prudemment qu'en le donnant toute la Chrétienté en souffrira & sera en danger.

La raison de ce doute est fondée sur la retenue incroyable des femmes Chinoises, sur la jalousie des maris, & sur cette louable coutume qu'elles ont de vivre éloignées non-seulement de la conversation, mais de la vue même des hommes. En quoi les Missionnaires, à moins qu'ils n'usent d'une extrême précaution, sont cause d'un grand scandale parmi les Chinois, & pourroient exposer à un peril évident toute cette Chrétienté.

#### REPONSE.

Suivant ce qui vient d'être proposé, la Sacrée Congrégation a jugé que dans le cas d'une nécessité considérable, & qui soit proportionnée avec l'importance des choses dont il s'agit, on peut omettre quelques cérémonies dans le Batême des personnes de l'autre sexe, & qu'on peut même absolument omettre l'Extrême-Onction.

## III. DEMANDE.

*En troisième lieu on demande, s'il est permis aux Etudiants Chrétiens de la Chine, en prenant des degrés, de pratiquer la cérémonie qui s'observe dans la Sale de Confucius. La raison est qu'il ne s'y trouve aucun Sacrificateur ni aucun Ministre de secte idolatre; mais que les seuls Etudiants & les Philosophes s'y rassemblent pour reconnoître Confucius comme leur Maître; & cela avec des cérémonies, qui dans leur première institution ne sont que de Police, & qui se terminent à un honneur purement civil. Car ceux qui doivent recevoir leurs degrés, entrent tous ensemble dans cette Sale, & y attendent les Docteurs & les Examineurs; & c'est là qu'ils font à la Chinoise devant le nom de ce Philosophe écrit dans un Tableau, les mêmes cérémonies & les mêmes*

*inclinations seulement , que tous les Disciples font à leurs Professeurs encore vivans. Ainsi après avoir reconnu Confucius pour leur Maître, le Chancelier leur donne les degrés , & puis ils se retirent. De plus , il faut savoir que cette Sale de Confucius est un College , & non pas un Temple proprement dit, puisqu'elle n'est ouverte qu'aux seuls Etudiants.*

#### R E P O N S E.

*La Sacrée Congregation a jugé conformément à la demande ci-dessus proposée , qu'on doit permettre aux Chinois les ceremonies susdites , parce qu'il paroît que c'est un culte purement Civil & de Police.*

#### I V. D E M A N D E.

*En quatrième lieu on demande si les ceremonies instituées suivant les maximes des Philosophes Chinois en l'honneur de leurs Défunts,*

se peuvent permettre aux Chrétiens, en leur deffendant ce qu'on y a depuis ajouté de superstitieux. De plus, si les Chrétiens peuvent, en compagnie même de leurs Parens infideles, pratiquer ces sortes de ceremonies permises. De plus, si lorsque ceux-ci usent de ceremonies superstitieuses, il est permis aux Chrétiens, sur tout après avoir fait profession de la Foy, d'y être presens, non pour y cooperer, ou pour les autoriser; mais parce que l'on trouveroit fort étrange que des Parens s'en absentassent, & que ce seroit une occasion d'inimitié & de haine.

Au reste les Chinois n'attribuent aucune divinité aux ames des Morts, ils n'esperent rien d'eux, & ne leur demandent rien. Ils ont trois manieres d'honorer les Défunts.

Premierement, quand il meurt

quelqu'un, soit Chrétien, soit Gentil, c'est une coutume inviolable de dresser dans la maison du Défunt une manière d'Autel, & d'y placer son Portrait, ou un Ecriteau, dans lequel est écrit son nom, avec des parfums, des fleurs & des bougies; derrière tout cela est le corps enfermé dans une bierre. ceux qui viennent dans la maison pour faire les complimens de condoléance, font trois ou quatre genuflexions (ou reverences) devant la Table ainsi préparée, & la représentation du Défunt. Ils se prosternent le front jusqu'à terre; ils portent avec eux quelques bougies & des parfums pour être brûlés sur ledit Autel, ou plutôt sur ladite Table, devant la représentation du Défunt.

La seconde manière d'honorer les Morts se pratique deux fois l'année dans les Sales des Ancê-

trés , comme les appellent les Chinois , & non pas des Temples ; car c'est ce que signifie le mot Chinois , Tfu-tang. Ces Sales ne sont en effet que des monumens , ou lieux destinés à conserver la memoire des gens de la famille. Il n'y a de ces Sales que chez les grands Seigneurs , ou dans les familles riches. Ce n'est pas là qu'on enterre les Morts , mais sur les Montagnes. On met dans cette Sale le Portrait du plus considerable des Ancêtres , & on place ensuite sur des gradains plus ou moins élevés , les noms de tous les Morts de la famille , même jusqu'aux Enfans de l'un & l'autre sexe. Ces noms sont écrits sur de petites planches , hautes environ d'une palme ; on marque aussi dans ces Ecriteaux la qualité & la dignité d'un chacun ; son sexe , son âge , & le jour de sa mort. C'est dans cette Sale que tous les Parens

s'assemblent deux fois l'an; & ceux qui sont riches, présentent des viandes, du vin, des cierges & des parfums. Les pauvres qui ne peuvent pas avoir des Sales destinées à cet usage, gardent chez eux les Ecriteaux ou Tableaux de leurs Ancêtres, & les placent dans un lieu particulier destiné pour cela; ou même, lorsque la petitesse du logis ne leur permet pas d'avoir un autre endroit, ils les mettent sur un Autel ( c'est à dire une Oratoire ) sur lequel sont les Images des Saints : mais alors ils ne rendent nul honneur à ces Ecriteaux, & ne leur présentent rien, & ils ne sont là que faute d'une autre place : car les Chinois ne pratiquent les ceremonies dont - il s'agit, que dans la Sale des Ancêtres; & si elle leur manque, ils s'en abstiennent.

*La troisième maniere se pratique*

auprès des Tombeaux des Morts. Ces Tombeaux sont tous sur des Montagnes hors des Villes selon les Loix du Royaume : les Enfans & les Parens s'y assemblent au moins une fois l'année vers le commencement du mois de May. Il arrachent les herbes qui ont crû autour de ces Tombeaux , ils nettoient toute la place , ils pleurent avec des lamentations , & se prosternent de la manière que nous venons d'exposer. Ils mettent des viandes & du vin ; & après avoir cessé de pleurer , ils prennent leur repas.

### REPONSE.

Suivant ce qui a esté proposé, la Sacrée Congregation a jugé qu'on peut souffrir que les Chinois convertis pratiquent ces sortes de ceremonies à l'honneur de leurs Dessints, même en compagnie des Payens , en retranchant néanmoins toute superstition, Que même lorsque ceux-

*ci y mêlent des actions superstitieuses, il peuvent encore y assister avec eux, sur tout après avoir fait leur profession de Foy, quand il n'y a aucun danger de se pervertir, & qu'ils ne peuvent autrement éviter leur haine & leur inimitié. Du Jeudi 23. Mars 1656.*

Voilà le Decret qui a servi de regle aux Missionnaires Jesuites depuis près de cinquante ans, sur ce qu'ils devoient permettre ou défendre à la Chine touchant les coûtumes & les ceremonies qu'on remet aujourd'hui en question.

Ils ont regardé ce Decret comme une regle qu'ils pouvoient & qu'ils devoient suivre. Premièrement, parce que c'est un Decret du S. Siège; bien des gens aujourd'hui qui n'aiment pas les Jesuites, prétendant ne rien risquer en les citant à ce Tribunal,  
tout

tout prêts à triompher s'ils y pouvoient obtenir un Decret contraire aux Jesuites, qu'ils ne manqueroient pas de bien faire valoir, fort resolu d'ailleurs, si le Decret favorise les Jesuites, de ne point s'en embarrasser. C'est la situation presente où se trouvent ces Peres, qui ne manqueront cependant jamais au respect & à la soumission qu'ils doivent avoir pour le S. Siege, quoi qu'il puisse leur arriver.

2. Parce que ce Decret d'Alexandre VII. n'a été fait & publié qu'après qu'on eut ouï les deux parties le Pere de Moralez Dominicain, & le P. Marinius Jesuite, venus de la Chine l'un & l'autre : au lieu que la Sacrée Congregation, comme on ne peut assez souvent le repeter, témoigne elle-même qu'on avoit pas ouï les Jesuites en 1649. lors-

G

qu'on répondit aux demandes du Dominicain.

3. Il est vray que Mr. Maigrot vient de reformer de sa propre autorité ce Decret du Pape Alexandre, en declarant qu'il n'a plus de force, & qu'il n'est pas permis de le prendre pour regle: mais il n'est pas moins vray qu'on est surpris par tout qu'il ait osé tenter une chose pareille sans avoir consulté auparavant le Siège Apostolique.

4. On en doit être d'autant plus étonné, que le Pape Clement IX. en 1669. après avoir ouï de nouveau les Adversaires des Jesuites sur les ceremonies Chinoises, n'avoit pas laissé de prononcer que le Decret d'Alexandre VII. devoit être observé à la Chine dans tout ce qu'il contient: cela n'a pas empêché Mr. Maigrot de decider le contraire,

& de prouver par là ce qu'on vient de dire du peu de cas que certaines gens font des Decrets de Rome lorsqu'ils favorisent les Jesuites. Ceux-ci n'en usent pas de la sorte : car quoiqu'ils soient convaincus que la methode que suivent leurs Adversaires pour la conversion des Chinois ne soit pas la meilleure, & que le peu de succès qu'ils ont le démontre suffisamment, ils les laissent néanmoins travailler en repos sans les inquiéter sur cela ; ils ne sont pas les agresseurs, parce qu'ils sont d'un côté persuadés que la paix & l'union entre les Missionaires est un bien qu'on ne peut assez estimer ; & que d'autre côté ceux qui suivent cette methode, font bien plus de bruit en Europe, qu'ils n'en font à la Chine, où étant moins connus, ils sont moins observés.

5. Nous savons que Monsieur Maigrot, qui se plaint personnellement des Jesuites de la Chine, veut qu'Alexandre VII. n'ait pas été bien informé par le Pere Martinus Jesuite, & qu'il prétend justifier par là son procédé, & la liberté qu'il a prise de défendre à la Chine ce que le Pape y avoit permis. On prouve fort au long dans le Traité qui paroîtra bien tôt pour soutenir le Decret d'Alexandre VII. qu'il n'y a rien de plus injuste que cette Sentence renduë contre Martinus, dont il semble que Dieu ait voulu faire connoître l'innocence, son corps ayant été trouvé tout entier vingt ans après sa mort, au grand étonnement des Chrétiens & des Infideles, qui furent témoins de ce prodige. Mais quand Monsieur Maigrot eût cru avoir de quoi se défier

d'une information faite à Rome, il y a plus de 40. ans , c'est ce qu'il falloit porter au Tribunal du Pape, afin qu'après avoir examiné ce qu'on auroit à dire pour ou contre Martinus, le S. Siège reformât lui-même le Decret d'Alexandre VII. s'il se trouvoit qu'il eût été mal-informé. La chose en valoit bien la peine, puisque, comme on a dit auparavant, il ne s'agit de rien moins que de la ruine totale du Christianisme à la Chine, ou de la conservation & même de l'étendue de la Foy dans tout ce vaste Empire. Mais de quoi n'est pas capable un chagrin, lorsqu'il est joint à un zele amer ? Et pourquoi le Pere Joseph de Monteyro Jesuite Portugais s'avisoit-il de signifier à Monsieur Maignot de la part de l'Archevêque de Goa, que la grande affaire des Indes

Orientales ayant été terminée à Rome en faveur des Evêques, ce Prélat l'avoit chargé de faire l'employ de Grand-Vicaire dans la Province dudit Mr. Maigrot, qui en ce cas-là auroit dû en sortir? Voilà la précipitation de ce bon Pere bien punie, Mr. Maigrot ayant publié son fameux Mandement peu de jours après que sa revocation luy eut été signifiée par ce Pere. Il y auroit bien d'autres choses à dire là dessus.

6. Contentons-nous presentement de conclure, que les Jesuites ont toujours droit d'obéir au Decret d'Alexandre VII. de le prendre pour regle de leur conduite; de permettre aux Chinois Chrétiens ce que ce Pape leur a permis; de leur deffendre ce qu'il leur a aussi deffendu, jusqu'à ce que le Saint & Souverain

Pontife qui gouverne l'Eglise universelle, en ait ordonné autrement. Je suis, &c.

---

## L E T T R E

### D U R O Y D E P O R T U G A L

*Au Cardinal Barberin Protecteur  
de cette Couronne.*

**I**llustrissime & Reverendissime Pere en JESUS-CHRIST, & Cardinal, que je chers comme mon frere, Moy Dom Pedre par la grace de Dieu Roy de Portugal, & des Algaruez & des Terres de l'Afrique en deça & au delà de la mer, Seigneur de la Guinée & des nouvelles Conquêtes, de la Navigation, du Commerce d'Ethiopie, de l'Arabie, de la Perse & de l'Inde, &c. SALUT, comme à celuy que je

cheris & que j'estime beaucoup.

J'ay appris qu'on examine maintenant dans la Congregation de la Propagande un different que le Saint Siége a décidé il y a plusieurs années en faveur des ceremonies & des rites observés par les nouveaux convertis des Missions de la Chine. Ce procès n'a été intenté que sur les fausses informations de quelques Missionnaires peu instruits de l'état de ces Missions, & mal affectionnés aux Missionnaires de ce Royaume, qui ont fait & font encore de grands fruits dans ces pais-là par leurs travaux glorieux & infatigables. Les mêmes difficultés avoient été proposées il y a plusieurs années; on y avoit répondu après avoir fait toutes les informations nécessaires, & après avoir entendu le P. Martin Martini: le S. Siége avoit decla-

ré par un Decret , que ces ceremonies étant purement politiques , pouvoient être tolerées. Et le Pere Robert le Noble, Missionnaire au Royaume de Maduré , ayant été deféré comme Idolatre & Apostat , pour avoir toleré dans le país où il étoit de semblables ceremonies , on manda Aux Evêques , aux Inquisiteurs , aux Superieurs & aux Professeurs en Théologie des Ordres Religieux de l'Inde , d'entendre là dessus ledit Pere le Noble & les autres Missionnaires , d'examiner cette affaire , & d'envoyer à Rome leurs suffrages & leurs sentimens , après quoi on déclara par un second Decret , que ces rites étant purement politiques , on pouvoit les tolerer , de peur d'empêcher , en les interdisant , la conversion des Infideles. Puis donc qu'on a déjà prononcé sur

de semblables differens , & sur ceux qui se sont élevés dans la suite à l'occasion de certaines expressions Chinoises , il semble qu'on doit ne plus entrer dans la discussion de cette affaire , ou qu'on doit la décider dans les mêmes termes dans lesquels elle a été canoniquement décidée , après tant d'informations qui ont fait connoître la nécessité de cette tolerance pour le plus grand bien des ames. Cette affaire est bien plus importante maintenant , qu'elle ne l'étoit autrefois. Il n'y avoit d'abord que la réputation des Missionnaires qui y fût interessée : maintenant que le S. Siège a parlé, il s'y agit de son autorité. Au reste il ne peut y avoir qu'un seul prétexte d'examiner une seconde fois ce qui a déjà été décidé , qui est de dire que le S. Siège a été mal informé.

Ainsi pour pouvoir faire quelque changement dans le Decret , il est absolument necessaire d'avoir de nouvelles informations, plus sûres & plus exactes que les premieres , & qui en fassent voir évidemment la fausseté. Or il ne paroît pas qu'on ait jusqu'à present aucun ordre de faire de nouvelles informations. Je dois donc suivant toutes les regles de la raison & de l'équité me tenir assuré qu'on ne donnera aucune atteinte à ce qui a été ci-devant décidé ; d'autant plus qu'il n'y a personne à Rome qui puisse donner là-dessus les informations necessaires , ni qui puisse connoître de quelle importance il est de ne rien innover touchant la tolerance dont j'ay parlé : tolerance qu'on fait par experience être utile & necessaire. Si l'on faisoit quelque chose au contraire , ce que je ne crois pas , ce seroit donner occasion aux Infidèles & aux Heretiques de mépriser les Ministres de la Cour de Rome & de croire que ses Decrets sont sujets au changement. Ce seroit décrier des Missionnaires qui ont si utilement servi l'Eglise Romaine , à laquelle ses ennemis ne manqueroient

pas de reprocher sa décision sur cette tolérance, & l'exécution qui s'en est suivie par des personnes d'une vertu & d'une capacité distinguée. C'est pourquoi le grand desir que j'ay que la Foy Catholique s'étende dans les parties du Monde les plus éloignées, m'obligeant à prendre sous ma protection tous les Missionnaires qui vont prêcher dans les Terres & les Missions de ce Royaume. Je vous recommande très-étroitement de faire sentir de quelle importance est l'examen d'une affaire qui a de si grandes suites. J'attens cela de votre droiture, de votre équité, & de l'affection particulière que je fai que vous avez pour les intérêts de cette Couronne, & qui répond à la grande estime que je fais de votre personne & de votre mérite. Illustrissime & Reverendissime Pere en JESUS-CHRIST, & Cardinal, que je chéris comme mon frere, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. A Lisbonne le 31. d'Aoust 1699.

LE R. O. Y.



# DATE DUE

~~APR 19 1985~~

APR 19 1985

201-6503

Printed  
in USA

0111889012

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES



\* 0111889012 \*

BUTLER STACKS

U5711V

MAY 03 1982



